

VIVRE À *Tartaras*

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES | ANNÉE 2020



 **Suivez l'actualité de TARTARAS en temps réel avec l'application illiwap**

Evénements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo, consignes sanitaires, etc... recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes !

- 1** Téléchargez l'application illiwap
 Sur votre Google Play (Android)
 Sur votre AppStore (IOS)
- 2** Recherchez votre commune
 Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application
  OU
 Scannez le QRCode via le lecteur intégré
- 3** Suivez votre commune
 Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner à l'actualité de la commune


Recevez les notifications sur votre smartphone
 Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours


illiwap, c'est l'appli :
 SANS INSCRIPTION
 Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée, pas de fichier
 GRATUITE
 Téléchargement gratuit et sans engagement

NOUVEAU SYSTÈME DE TÉLÉALERTE DE LA COMMUNE, IL VOUS INFORME DES ÉVÈNEMENTS :

- actualités et agendas
- alertes / vigilances
- informations pratiques
- signaler un problème
- notifications instantanées
- écoles,
- associations,
- gestion des déchets, des transports, horaires communaux, etc.

ABONNEZ-VOUS !

Sommaire

ÉDITO DU MAIRE 3

CONSEIL MUNICIPAL 4

ÉQUIPE COMMUNALE 6

BUDGET GÉNÉRAL 7

VIE DE LA COMMUNE 8

ÉVÉNEMENTS ET MANIFESTATIONS 20

ASSOCIATIONS 22

AGENDA 2021 27

INFORMATIONS 28

HISTOIRE DU VILLAGE 33

ÉTAT CIVIL 38

SMOHR RENOVATION

Rénovation intérieur
 Menuiseries
 Toitures
 Isolations

Tél. 06 19 83 28 33 2, Place Jeanne Tonneyrieu
 smohr@sfr.fr 42800 TARTARAS



JEAN-BAPTISTE BOUTRY
VRAC EN STOCK
 EPICIER DE PROXIMITÉ

TEL : 06.03.95.75.50
 VRACENSTOCK@GMAIL.COM



RETROUVEZ-MOI SUR :
 FACEBOOK ET INSTAGRAM

 EPICIER DE PROXIMITÉ



Édito du Maire

Comme le veut la tradition, l'équipe municipale et moi-même sommes heureux de vous présenter la nouvelle édition du Bulletin « Vivre à Tartaras » 2020.

C'est un moment important pour Tartaras, tant ce magazine est l'expression de nos forces vives que représentent toutes les associations de notre commune et la vitrine de nos savoir-faire à travers les espaces publicitaires qui permettent aux entreprises locales de s'afficher.

L'installation du tout nouveau conseil municipal et ma prise de fonction, dans les conditions exceptionnelles que nous avons vécues, me poussent à vous remercier pour ce qui a été entrepris. Autant de gestes humanistes et fraternels qui vous honorent et qui honorent notre commune. Les services municipaux sont restés opérationnels, pour assurer la continuité du service public communal et je voudrais également saluer, l'implication et le dévouement de l'équipe pédagogique.

Comme vous pouvez l'imaginer, il a fallu prendre de nombreuses décisions dans cette conjoncture « mouvementée », pour nos associations sportives avec dans un premier temps la réduction de leurs pratiques et dans un second

temps la suspension des activités, ainsi que l'arrêt des différents programmes culturels, et je crains que cela ne soit pas terminé!

Nos esprits viennent d'être chamboulés par une crise sanitaire majeure, dont le terme est loin d'être acté. Cette dernière devra indéniablement nous pousser à réfléchir sur ce que sera le monde « d'après ».

Assisterons-nous à une reprise classique de notre vie quotidienne ou à une révolution dans nos modes de vie future? Vivrons-nous comme avant?

Formulons des vœux pour que cette expérience vécue nous rende plus humbles, plus raisonnables, plus solidaires. Aujourd'hui, il est très important de ne pas avoir d'opinions tranchées, prenons le temps de la réflexion, remettons-nous en question afin d'accepter les doutes que l'on peut avoir. Restons ouverts à la discussion et aux différents échanges.

Ne soyons pas trop impatientes de revivre tous ensemble, comme

auparavant. Continuons à prendre soin de nous et de nos proches en respectant au quotidien les mesures comportementales préventives.

Néanmoins, ne nous « cachons » pas derrière la COVID-19, soyons optimistes, ambitieux, de nombreux projets sont devant nous:

- > Créer un lieu de restauration scolaire,
- > Continuer les aménagements de notre voirie,
- > Poursuivre l'ouverture à la Culture au plus grand nombre,
- > Avoir une réflexion participative de l'aménagement de la Place du Chai,

Et tant d'autres projets sont à venir!!! À partager ensemble...

Les conseillers municipaux et les agents communaux se joignent à moi afin de vous souhaiter une très bonne année 2021, qu'elle vous apporte santé, bonheur, joies, et optimisme à vous et à vos proches.

Jérôme GABIAUD

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

La population légale au 1er janvier 2020 est de :

- > Population municipale: **854**
- > Population comptée à part: **54**
- > Population totale: **908**

Recensement général de la population réalisé en janvier 2020, quelques chiffres :

- > **345** adresses d'habitations collectées
- > **1** adresse collective
- > **335** résidences principales
- > **13** logements et logements vacants
- > **920** habitants

Présentation des élus



Jérôme GABIAUD

Maire

*Président de droit
de toutes les commissions*



Serge DEVIDAL

Premier Adjoint



**Céline
PÉRONNEAU-LANDRY**

Deuxième Adjoint



Béatrice BRET



Céline COUPAT



**Chantal
BEAUJARD-LOPEZ**



Christèle ZEMMA



Florence BERNARDINI



Guillaume JACMART



Huguette DRID



Jérôme LAFAY



Mathieu JACOMINO



Olivier RANDEAU



Valérie DELETRAZ



Yves CROCFER

et leurs Commissions

COMMISSION FLEURISSEMENT ET SON COMITÉ CONSULTATIF

Serge Devidal (réfèrent)

Béatrice Bret, Huguette Drid, Céline Coupat, Guillaume Jacmart, Valérie Deletraz, René Fond, Valérie Carteron (membres)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLÉE DU GIER (SIEMLY)

Huguette Drid, Olivier Randeau (délégués titulaires)

Christèle Zemma (déléguée suppléante)

COMMISSION INTERCOMMUNALE

Tartaras/Dargoire + Salle Polyvalente Intercommunale:

Jérôme Gabiaud, Serge Devidal, Céline Péronneau-Landry (réfèrents)

Béatrice Bret, Jérôme Lafay, Mathieu Jacomino, Olivier Randeau (membres)

COMMISSION CULTURE ET ANIMATION

Céline Péronneau-Landry (référente)

Béatrice Bret, Christèle Zemma, Yves Crocfer, Valérie Deletraz, Chantal Beaujard-Lopez, Huguette Drid, Céline Coupat (membres)

COMMISSION COMMUNICATION, PROJETS ET DÉVELOPPEMENTS

Céline Péronneau-Landry (référente)

Béatrice Bret, Céline Coupat, Huguette Drid, Yves Crocfer, Valérie Deletraz (membres)

COMMISSION BÂTIMENTS ET JEUX

Jérôme Gabiaud, Serge Devidal, Céline Péronneau-Landry (réfèrents)

Béatrice Bret, Jérôme Lafay, Mathieu Jacomino, Guillaume Jacmart (membres)

COMMISSION VIE LOCALE

Jérôme Gabiaud, Serge Devidal, Céline Péronneau-Landry (réfèrents)

Yves Crocfer, Chantal Beaujard-Lopez (Associations), Christèle Zemma, Valérie Deletraz (Aînés), Chantal Beaujard-Lopez (CIVL), Huguette Drid, Olivier Randeau (Sport)

COMMISSION MARCHÉ

Jérôme Gabiaud, Céline Péronneau-Landry (réfèrents)

Béatrice Bret, Olivier Randeau, Guillaume Jacmart, Jérôme Lafay (membres)

COMMISSION VOIRIE, CHEMINS ET CIMETIÈRE

Serge Devidal (réfèrent)

Béatrice Bret, Huguette Drid, Guillaume Jacmart, Olivier Randeau (membres)

SYNDICAT DU PAYS DU GIER (SIPG)

Serge Devidal, Valérie Deletraz (délégués titulaires)

Yves Crocfer, Florence Bernardini (délégués suppléants)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA MOYENNE VALLÉE DU GIER (SIAMVG)

Céline Péronneau-Landry, Serge Devidal (délégués titulaires)

Jérôme Gabiaud, Chantal Beaujard-Lopez

COMMISSION SCOLAIRE ET CLSH

Serge Devidal (réfèrent)

Béatrice Bret, Florence Bernardini, Christèle Zemma, Yves Crocfer (membres)

Dont représentants aux conseils d'école du RPI: Jérôme Gabiaud (membre de droit), Yves Crocfer (titulaire), Serge Devidal (suppléant)

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Commune de Dargoire: Olivier Randeau (délégué titulaire), Mathieu Jacomino (délégué suppléant)

Commune de Chabanière: Chantal Beaujard-Lopez (déléguée titulaire), Valérie Deletraz (déléguée suppléante)

COMMISSION URBANISME

Jérôme Gabiaud (réfèrent)

Mathieu Jacomino (membre)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE (SIEL):

Céline Péronneau-Landry (déléguée titulaire)

Guillaume Jacmart (délégué suppléant)

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE (CCAS)

Serge Devidal, Béatrice Bret, Céline Péronneau-Landry, Huguette Drid, Florence Bernardini

Sandrine Deyrieux, Françoise Devidal, Marie-Andrée Deletraz, Emilie Robert, Josette Vincent

Présentation de l'Équipe Communale



AGENTS ADMINISTRATIFS



Odile DEPLAUDE



Elisabeth BUSARELLO

AGENTS TECHNIQUES



Jean-Noël DEPLAUDE



Philippe LADAVIÈRE

AGENTS D'ENTRETIEN



Béatrice CLÉMENT



Jeannine NÉEL

ÉQUIPE CLSH



Mélanie MARTIRE
Directrice du CLSH
et son équipe d'animation



Amandine



Zo



Cécile



Léa



Béatrice



Céline



Sylvie



Sara



Karine

Budget général 2020

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour l'année civile. Il est le reflet des actions et des projets décidés par le Conseil municipal. Il est divisé en deux parties: une section de fonctionnement et une section d'investissement.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

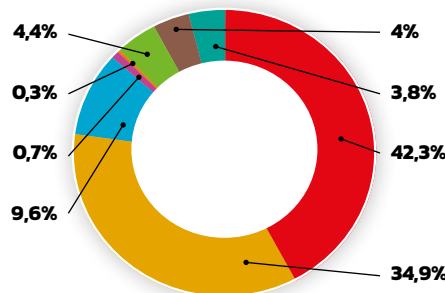
est constituée des dépenses et recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services municipaux et la mise en œuvre des actions décidées par les élus. On y trouve aussi le remboursement des intérêts des emprunts. Dans cette section sont enregistrés également les recettes fiscales, les dotations et participations de l'Etat, ainsi que les recettes d'exploitation des services (cantine, locations...)

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

comprend essentiellement les opérations d'équipement d'envergure, ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux. Le remboursement du capital de la dette figure également à la section d'investissement. Les recettes proviennent principalement des emprunts, des subventions spécifiques et de l'autofinancement (épargne).

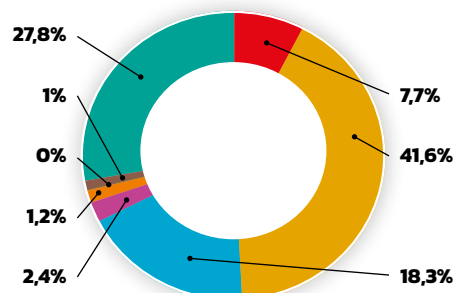
La rentrée de recettes étant suffisante pour 2020 et dans l'attente de l'après Covid-19 et des conséquences de la crise sanitaire qui aura un impact économique et social non négligeable, il a été décidé de ne pas augmenter les impôts locaux cette année.

FONCTIONNEMENT



DÉPENSES 675 197 €

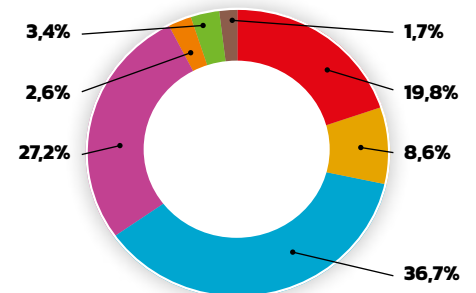
■ Charges à caractère général	285 849 €
■ Charges de personnel	235 880 €
■ Charges de gestion courante	64 253 €
■ Charges financières	5 200 €
■ Charges exceptionnelles	2 500 €
■ Dotation aux amortissements	30 482 €
■ Dépenses imprévues	26 000 €
■ Virement à la section investissement	25 033 €



RECETTES 675 197 €

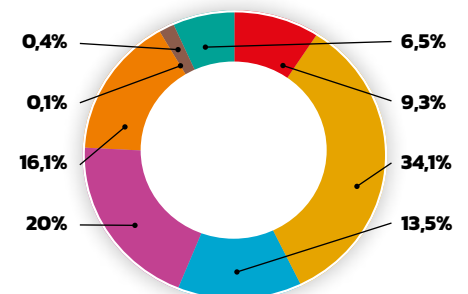
■ Produits services Domaine	52 029 €
■ Impôts et taxes	280 053 €
■ Dotations et subventions	123 867 €
■ Autres produits divers de gestion courante	16 290 €
■ Atténuation de charges	8 180 €
■ Produits financiers	109 €
■ Produits exceptionnels	7 186 €
■ Excédent	187 483 €

INVESTISSEMENT



DÉPENSES 189 700 €

■ Emprunts	37 800 €
■ Étude, amortissement subventions	16 284 €
■ Aménagement, matériel, logiciels	69 900 €
■ Bâtiments	51 500 €
■ Travaux SIEL	4 800 €
■ Dépenses imprévues	6 044 €
■ Dépenses à subdiviser par titre	3 372 €



RECETTES 189 700 €

■ Subventions + participations	17 662 €
■ FCTVA et TA	63 883 €
■ Prélèvement sur fonctionnement	25 032 €
■ Amortissement matériel	37 411 €
■ Affectation fonctionnement antérieur	30 000 €
■ Emprunt	0 €
■ Recette à subdiviser par mandat	3 372 €
■ Excédent antérieur	12 340 €

Élections Municipales: PASSATION DE FONCTION



ELECTIONS DU MAIRE 28 MAI 2020

Elu au 1er tour des élections depuis le 15 mars 2020 dans un contexte d'évolution de la pandémie due à la covid-19, le conseil municipal s'est réuni le 28 mai, après la sortie du confinement, pour élire le nouveau Maire et les Adjoints.

M. Gérard MANET, maire sortant ne se représentant pas aux suffrages des tartarinaires a ouvert la séance et désigné Présidente la doyenne des élus, **Mme Huguette DRID**.

Sous l'office de cette dernière, **M. Jérôme GABIAUD** a été élu Maire par ses pairs et soumis aux votes la nomination de deux adjoints: **M. Serge DEVIDAL** et **Mme Céline PERONNEAU-LANDRY**.

La bonne gestion des finances communales lors des mandats précédents allège la tâche du nouveau Conseil Municipal, lui permettant de se focaliser sur la gestion de la crise sanitaire dès son début de mandat. Les projets en perspective peuvent être envisagés avec confiance.

« Nous sommes des passeurs »

Nous ne faisons que passer. Notre rôle en tant que parent, enseignant, formateur, élu est de transmettre: des racines, des émotions, des savoirs, des connaissances, des fonctions.

C'est en 1983 que **M. Gérard MANET**, devient Maire. Tartaras comptait alors **290 habitants**.

Six mandats plus tard, soit **37 années** consacrées au service de la commune et des tartarinaires, **M. MANET** passe la main en ne se représentant pas aux suffrages des élections municipales de 2020.

L'évolution du village pour le bien-être des Tartarinaires n'a cessé d'être sa ligne directrice.

Lors de sa passation de fonction, **M. MANET**, a évoqué l'évolution du village: « autrefois un désert scolaire, patrimonial et social », La commune de Tartaras s'est embellie grâce à la remise à jour de son patrimoine: l'école, l'église, la mairie, puis le centre-bourg, l'enfouissement des lignes électriques, la création de l'assainissement, un terrain de football synthétique, une aire de jeux. Mandat après mandat, Tartaras est un village où il fait bon vivre.

2020, avec **908 habitants**, Tartaras est connu localement et développe son rayonnement géographique.

Aujourd'hui, il est important de reconnaître l'empreinte laissée par notre ancien maire et de le remercier chaleureusement pour le patrimoine qu'il transmet à tous les tartarinaires.

Céline PÉRONNEAU-LANDRY

UNE DISTINCTION HONORIFIQUE



Comment pouvons-nous honorer **M. Gérard MANET** de son dévouement constant et durable, si ce n'est par une distinction honorifique.

J'ai proposé au Conseil Municipal de lui attribuer **le titre de Maire Honoraire**.

Pour mémoire je rappelle aussi que cette distinction n'est possible qu'après **18 années de vie municipale** dans une même commune et je précise que l'article L 2122. 35 du Code Général des Collectivités Territoriales définit l'Honorariat comme étant une « Distinction honorifique qui correspond à la volonté légitime d'exprimer la reconnaissance de la Nation à l'égard de ceux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes au service de leurs concitoyens. »

Avec l'ensemble du conseil municipal, je tenais à dire à **Gérard MANET** mon profond respect pour sa vie d'élu et lui dire toute ma joie de le voir récompenser et honorer pour tout ce qu'il a apporté à notre commune.

Une cérémonie sera organisée lorsque la situation sanitaire nous permettra de nous réunir.

Jérôme GABIAUD

Écoles du RPI

LES EFFECTIFS DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021

172 enfants inscrits dans le cadre du RPI

74 élèves scolarisés à Dargoire

- 54 enfants de Tartaras
- 18 enfants de Dargoire
- 1 enfant de la commune de Saint Joseph
- 1 enfant de la commune de St Paul en Jarez

98 élèves scolarisés à Tartaras

- 66 enfants de Tartaras
- 30 enfants de Dargoire
- 2 enfants de la commune de St Sorlin

ÉCOLE MATERNELLE ANNE REVERCHON DE DARGOIRE

Cette année l'école de Dargoire accueille 74 élèves de la Petite Section au CP.



Les élèves sont répartis sur 3 classes :

- La classe de PS/MS de **Mme ODIER** (enseignante) et **Karine DUVERT** (ATSEM) qui compte 26 élèves.
- La classe de MS /GS de **Mme BADOR** (enseignante) et **Véronique MATRICON** (ATSEM) qui compte 24 élèves.
- La classe de GS CP de **Mme LAVAUUR** (enseignante) et **Mmes Mélanie MARTIRE et Amandine TAPIA** (ATSEM) comprenant 24 élèves.

L'année scolaire qui vient de s'écouler a été particulière et tous les projets n'ont pu être menés.

Cette année, l'équipe pédagogique projette de travailler sur le temps qui passe (Préhistoire, Châteaux, Temps des grands-parents...) et espère pouvoir proposer des actions avec les familles (Ateliers de fin d'année, Semaines de la maternelle, Carnaval...).

RENTRÉE DES CLASSES !		PS/MS 26 élèves Mme ODIER	MS/GS 24 élèves Mme BADOR	GS/CP 24 élèves Mme LAVAUUR
CP/CE1 23 élèves Mme COOWAR-BEAUJEU et Mme DIGONNET	CE1/CE2 24 élèves Mme COOWAR-BEAUJEU et Mme MARIANELLI	CE2/CM1 26 élèves Mme RAGEY	CM1/CM2 25 élèves Mme SANSON et Mme VACHER	

ÉCOLE JEAN-PIERRE VIAL DE TARTARAS

C'est une rentrée particulière qui s'est déroulée le 1er septembre à l'école de Tartaras, Covid oblige: Les élèves n'ont pas pu se réunir pour la traditionnelle photo de rentrée, parents et enseignants étaient masqués et l'accès à l'école était très limité.



Mais les 98 élèves de l'école sont désormais habitués aux gestes barrière et ont bien pris leurs repères dans leur nouvelle classe: **Mme Dignonnet** et **Mme Coowar-Beaujeu** ont en charge les 23 CP/CE1, chacune à mi-temps. **Mme Marianelli** et **Mme Coowar-Beaujeu** (le lundi) accueillent les 24 CE1/CE2. **Mme Ragey** a 26 CE2/CM1 à temps plein. Enfin, **Mme Vacher** et **Mme Sanson** travaillent avec les 25 CM1/CM2, chacune à mi-temps.



Cette année, si la situation sanitaire nous le permet, le grand projet sera la classe découverte prévue en mars aux châteaux de la Loire: toutes les classes y participeront et travailleront autour du thème de la Renaissance tout au long de l'année.

Nous espérons pouvoir aussi mener à terme les actions inachevées de l'an passé: finir les tournages vidéo avec l'association «*Les ateliers de la rue Raisin*», visite du Ciné Chaplin, visite du musée Lumière à Lyon.

Toute l'équipe pédagogique souhaite une bonne année scolaire aux élèves!

Liens entre école et mairie

Les relations entre la directrice de l'école et la mairie ont toujours existé car absolument nécessaires.

L'école et la municipalité vont chercher à développer ces relations autour de la culture. En effet, les enseignants élaborent tous les ans des projets artistiques. La municipalité essaiera lorsque ce sera possible de proposer des spectacles, des expositions... en lien avec le travail fait en classe. Ceux-ci pourront s'adresser aux enfants et aux parents.

Cantine

RESTAURATION SCOLAIRE DU RPI TARTARAS-DARGOIRE (REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL)

Le 29 juillet 2020, la visite de Mme Morel de la P.M.I (Protection Maternelle Infantile) nous a permis de faire le point des aménagements nécessaires pour assurer le service de cantine dans les meilleures conditions et plus particulièrement sur l'accueil des moins de 6 ans.

Effectivement, la salle polyvalente intercommunale est utilisée comme salle de restauration scolaire depuis septembre 2018 à la suite de la fermeture de la M.F.R qui assurait ce service préalablement.

Certaines préconisations nous ont été faites comme :

- L'installation d'anti-pince-doigts sur les portes d'accès (entrée des salles, sanitaires),
- L'augmentation en nombre de réducteurs et de marchepied pour être accessibles aux plus petits,
- L'individualisation de l'espace repas des plus jeunes (présence de panneaux de séparation) ce qui permet de limiter le bruit ambiant,
- Deux personnes supplémentaires ont rejoint l'équipe du C.L.S.H Intercommunale, pour répondre au taux d'encadrement en lien avec la législation (suite à l'augmentation des inscriptions et à l'accueil des enfants sur les différents jours)



Pour l'année 2020-2021, les tarifs restent inchangés. Les communes de Tartaras et Dargoire ont renouvelé le contrat pour la fourniture et la livraison des repas avec la **société API** de La Talaudière, il n'y a pas d'augmentation du coût de prestation. Le tarif de la cantine est fixé à 4,90 € le repas.

Modalités d'inscription

Réservation internet sur le site « monespacefamille »

Le règlement intérieur de la cantine scolaire est à disposition en mairie.

Numéros utiles pour la cantine :

- Salle Polyvalente Intercommunale : 0477757296
- Mairie Tartaras : 0477751898
- Mairie Dargoire : 0477755357

Comment est concerné notre restaurant scolaire par la loi EgaLim ?

Cette loi comporte 6 engagements. Rappel des dispositions de cette loi en matière de restauration collective

La loi instaure l'obligation de servir des repas « dans les restaurants collectifs dont les personnes morales de droit public ont la charge » qui comprennent une part au moins égale à **50 % de produits bénéficiant de labels ou issus des circuits courts et au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique**. Les labels autorisés dans les 50 % ont été fixés par un décret du 23 avril 2019. Il s'agit de :

- le label rouge;
- l'appellation d'origine;
- l'indication géographique;
- la spécialité traditionnelle garantie;
- la mention « issus d'une exploitation de haute valeur environnementale »;
- la mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme », pour les produits pour lesquels existe une définition réglementaire des conditions de production.

L'entrée en vigueur de ces dispositions est fixée au 1er janvier 2022.

Les proportions de 50 et 20 % sont établies en valeur hors taxe. En conséquence, les volumes de produits alimentaires achetés qui échappent à cette obligation devraient rester plus importants, notamment en raison du

prix plus élevé des produits labellisés bio ou écologiques. **Un rapport doit être remis en 2020 pour étudier la possibilité d'étendre cette obligation à l'ensemble de la restauration privée.**

Par ailleurs, la loi encourage la lutte contre le gaspillage alimentaire en autorisant la restauration collective et l'industrie alimentaire à faire des dons alimentaires.

La réduction des déchets plastiques

Les mesures sur la réduction des plastiques étaient attendues, notamment dans le cadre de la lutte contre les perturbateurs endocriniens. Une étude de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a notamment montré que, même à froid, **le risque de contamination du contenu alimentaire par le contenant plastique existe** et que la migration s'accroît lors du réchauffement du contenant.

La loi interdit les contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe en matière plastique dans les services de restauration collective, des établissements scolaires et universitaires et des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans, à compter de 2025. **Cette obligation est applicable dans les collectivités territoriales de moins de 2000 habitants en 2028.** Les bouteilles d'eau plate en plastique et touillettes en plastique sont interdites à compter de 2020 dans le cadre des services de restauration collective scolaire (hors services situés sur des territoires non desservis par un réseau d'eau potable).

07.84.10.99.10.
www.access-travaux.fr

ACCESS TRAVAUX
Rénover Agrandir Construire
Un Interlocuteur Unique au Service de vos Travaux

Allianz

Eric SANTIN
Agent Général : Assurances, Santé, Services Financiers

20 rue Claude Drivon - 42800 RIVE-DE-GIER
Tél. 04 77 75 02 86 - 5421321@agents.allianz.fr



C.L.S.H (CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT)

Le CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) garderie périscolaire accueille tous les enfants scolarisés dans les écoles des communes de Tartaras et de Dargoire.

La garderie du matin

■ Horaires et lieux: lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h20 à 8h20, est basée à l'école maternelle de Dargoire

■ Tarifs: de 1,78 € à 2,19 € selon le Quotient Familial

La garderie du soir

■ Horaires et lieux: lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h, est basée à l'école maternelle de Dargoire

■ Tarifs: de 1,78 € à 2,19 € selon le Quotient Familial

Les modalités d'inscription sont mises à disposition en mairie

Pour information:

■ Pour l'année scolaire 2019-2020, 8042 repas ont été servis, sachant que la cantine a été fermée du 16 mars au 21 juin inclus pendant le confinement

■ 132 enfants ont fréquenté la cantine ou la garderie au moins une fois dans l'année.

Numéros utiles pour la garderie:

■ Numéro dédié à la garderie: 06 7183 79 48

■ École de Dargoire (lieu de la garderie): 04 77 75 54 37

Visite et Aide aux Aînés

Mars 2020: ne laisser personne sur le bord du chemin

L'épidémie de Covid 19 arrive en France, des visites à nos aînés s'imposent.

Fraîchement élu, nous ne savions pas que la conjoncture allait décider pour nous d'une première mission de proximité pour aller à la rencontre de nos aînés, avec **Valérie Deletraz** et **Olivier Randeau**.

Je crois que nous les avons un peu surpris dans un premier temps. Un lien de confiance s'est instauré peu à peu, ils se sont habitués à nos visites de courtoisie.

Qu'avons-nous constaté très vite:

■ Que beaucoup sont entourés par leurs enfants, c'est le meilleur des accompagnements!

■ D'autres sont veillés par leurs voisins, c'est beau de voir que la solidarité s'exerce quand la situation l'exige.

■ C'est lorsque les proches sont éloignés, que des fragilités apparaissent. L'inquiétude chez certains, s'est amplifiée au fil du temps à cause du confinement très strict.

■ Nous avons su nous effacer quand ils nous le faisaient comprendre à demi-mot.

■ La volonté de certains à rester autonome est une très bonne chose.

Quelles solutions avons-nous apportées ?

■ Les courses de première nécessité pour quelques personnes.

■ Distributions de masques, attestation de déplacement dérogatoire.

■ L'installation de skype pour une personne, quel bonheur pour elle de voir son petit-fils par écran interposé!

Dans la majorité des cas, c'est surtout une présence, une écoute attentive. Nous avons tissé du lien, c'est primordial.

Nous savoir disponible et ouvert pour trouver une solution les rassurait.

En juin, pour des raisons de santé, un couple bien connu et apprécié des habitants de Tartaras, a quitté la région pour se rapprocher de leur fille. Ils se sont bien adaptés à leur nouvel environnement, nous ne les oublions pas et prenons des nouvelles régulièrement.

Après un été plus calme, l'automne a vu une recrudescence de l'épidémie.

Les gestes barrières sont plus que jamais recommandés, voire imposés. Je continue mes petites visites aux personnes seules, chez qui je ressens une attente. Valérie va également faire des visites de courtoisie à une personne sur Murigneux.

Leurs sourires sont de vrais cadeaux. C'est pour nous la plus belle des récompenses.

Huguette DRID

Bibliothèque de Lalande

DRIVE COVID-19

Durant cette année particulière, où les livres ont pu nous manquer, la bibliothèque a souhaité rester en contact avec ses lecteurs !

Mise en place d'un Drive, avec deux options :

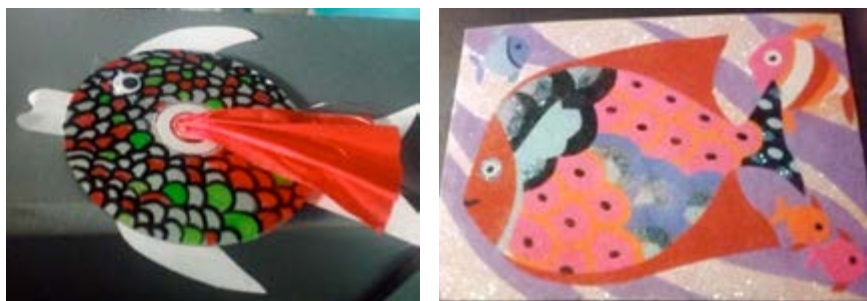
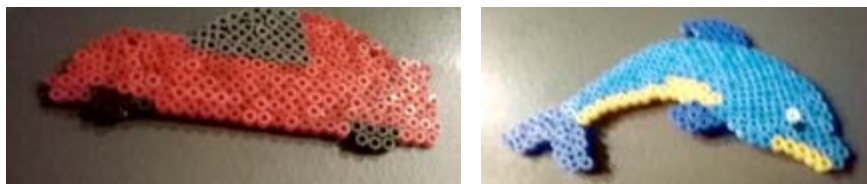
Les lecteurs réservent leurs documents directement sur le portail : <https://www.mediathequespaysdugier.org>, ou bien nous leur faisons une sélection.

Le sac est préparé et mis à disposition les vendredis de 16h à 18h30.

Pendant cette période de Drive, un petit challenge vous a été proposé. Nous avons fait appel à votre créativité. Tout était possible : photo, texte, poème, dessin. Voici le résultat, merci aux artistes !!!



« Quelques dessins pour essayer de vous donner le sourire ». Séverine



Merci les enfants : Maria, Nino, Inès

Chaque lecteur pouvait également demander son accès à la médiathèque numérique.

La Direction Départementale du Livre et du Multimédia a prolongé son offre et propose gratuitement l'inscription à ses ressources numériques : <https://mediatheque-numerique.loire.fr/>.

Renseignez-vous à la bibliothèque.

« En ce temps de confinement que faire de votre temps libre ? Et si je vous disais lecture ? Oui, mais pas n'importe quel roman, surtout pas compliqué, où il faut avoir un dico à portée de main pour comprendre la signification de certains mots, non, mais un livre léger, fluide, qui vous fera oublier pour un moment cette période anxiogène. Alors si le temps le permet installez-vous au soleil, où dans un endroit tranquille chez vous, avec par exemple « minute papillon » ou « en voiture Simone » ou encore « Mémé dans les orties » d'Aurélié Valognes. C'est une auteure jeune et sympathique, qui du début jusqu'à la fin de son roman vous met du baume au cœur. Et si vous préférez les terroirs Marie de Palet est aussi une auteure exceptionnelle. La bibliothèque étant fermée vous devez bien vous demander comment vous procurer des bouquins ? Passez quelques coups de fil à vos amies, c'est aussi l'occasion de prendre des nouvelles et elles pourront peut-être déposer dans votre boîte aux lettres quelques romans savoureux. Alors bonne lecture et prenez soin de vous ».

Petit mot de Christiane

« Le confinement dû au coronavirus est parfois difficile à vivre avec le temps qui tourne au ralenti, la perte des repères, alors ne laissons pas la mélancolie s'emparer de nous ! Pourquoi ne pas découvrir ou redécouvrir le plaisir des jeux « mots fléchés, croisés, anagrammes et tant d'autres, et s'il y a longtemps que vous n'avez pas fait de grilles, ne soyez pas inquiets, c'est comme le vélo, ça ne s'oublie pas ! Si vous n'avez pas de jeux disponibles, en cherchant bien dans les magazines, programmes télé, journaux, vous pourrez en trouver, alors tous à vos stylos ! Et si vous avez la chance d'être accompagné, vous pouvez aussi opter pour le scrabble, de partie en partie vous allez réveiller votre mémoire, c'est bien connu le sport cérébral est excellent pour les neurones. Alors bons jeux, bon courage et prenez soin de vous ! ».

Petit mot de Christiane

L'équipe de la bibliothèque

NUIT DES LÉGENDES

La bibliothèque a eu le regret d'annuler son édition cette année 2020. Cette rencontre attendue permet de déambuler dans le village à la découverte de différents univers, pour se laisser conter des histoires. L'équipe espère pouvoir se réunir au plus vite pour créer une nouvelle édition, avec toujours l'aide de tous ses bénévoles!

PRIX ROMANGIER 2020

Organisée par les médiathèques et le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier avec la participation de la Direction départementale du livre et du multimédia, la 9ème édition du Prix RomanGier a été lancée le 4 décembre 2019 à la médiathèque de Saint-Martin-la-Plaine. Les lecteurs peuvent voter pour leur ouvrage favori.

Tous les ans, les bibliothécaires du Gier sélectionnent les trois ouvrages que les participants s'engagent à lire.

En rassemblant les lecteurs du Gier autour d'un prix littéraire, le Prix RomanGier constitue un ressort essentiel de dynamisation de la lecture publique de chaque médiathèque, tout en valorisant la littérature contemporaine en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les ouvrages sélectionnés pour la 9ème édition :



■ « **De mémoire** » de **Yasmina Benahmed Dahho (L'Arbalète, Gallimard)**

■ « **La dernière fois que j'ai vu Adèle** » d'**Astrid Eliard (Mercure de France)**

■ « **Domovoï** » de **Julie Moulin (Alma Editeur)**

La remise du 9e prix RomanGier aura lieu à l'occasion de la réunion du Bureau syndical du SIPG, le 18 novembre, et ce, salle La Gare à Saint-Martin-la-Plaine.

Afin de rendre cet instant accessible aux lecteurs du Gier, et à tous ceux qui ont permis à ce prix d'exister cette année, la remise du prix sera filmée.

La captation sera faite par TL7, qui fournira un film qui sera diffusé par nos soins. Il sera accessible sur Facebook et sur le portail.

Nous devrions disposer du film dans les jours qui suivent la captation.

La lauréate ne sera pas présente physiquement, elle pourra interagir avec le Président du Syndicat, **M. Reynaud**, et le Vice-Président en charge de la Culture, **M. Bouchou**, par visio-conférence.

Distribution des masques

Pendant le confinement, le nouveau conseil municipal, même s'il n'était pas encore installé, s'est investi pour soutenir et aider les habitants de Tartaras.

Dans ce cadre, nous avons participé à deux distributions de masques.



La première a eu lieu le 25 avril. L'ancien conseil encore en place avait commandé des **masques tissus de Charlieu** pour toutes les personnes de plus de 65 ans. Ce jour-là, le nouveau conseil a découpé les masques, les a mis sous enveloppe et est allé les distribuer dans les boîtes aux lettres.

Une deuxième distribution a eu lieu le 15 mai. Tous les Tartarinaires de plus de 11 ans ont pu venir à la mairie pour se faire remettre un masque offert par la **Région Auvergne Rhône Alpes (AURA)**.

Yves CROCFER



C.I.V.L

Le C.I.V.L. (comité d'initiation à la vie locale) continue avec le nouveau mandat.

Bien que n'étant pas encore en place, crise sanitaire oblige, il sera constitué, comme précédemment, d'un petit groupe d'enfants élus au sein de l'école primaire par leurs pairs.

Sont éligibles les élèves à partir du CE1 jusqu'au CM2 pour une durée de 6 ans.

Les élections ont lieu au sein de l'école de Tartaras mais sont ouvertes aux enfants des 2 communes.

Les réunions, en principe trimestrielles, ont lieu en mairie après l'école.

Le précédent CIVL avec les conseils de membres de la Fédération des Randonnées de la Loire, avait défini

2 parcours sur les communes de Tartaras et Dargoire.

Le balisage est en cours de mise en place, reste aussi à concrétiser la partie communication, afin de faire profiter à tous de nos chemins intercommunaux.

La nouvelle équipe, lorsqu'elle prendra ses fonctions, devra choisir un ou des projets à mener pour le bien-être de la vie locale. Et pourquoi pas, se faire l'ambassadrice de la citoyenneté et de l'écologie à l'échelle locale, ou de créer du lien intergénérationnel par le biais de projets communs avec les plus âgés de nos communes.

Chantal BEAUJARD-LOPEZ

Développement Durable

OYAS

L'arrosage du Potager: Oya, oya! Et si on parlait environnement!

Besoin de s'occuper ou modification du rapport à l'alimentation, les français disposant d'un peu de terre, ont ressenti pendant le confinement, l'envie de créer leur potager.

Mais qui dit jardin, dit corvée d'arrosage!

L'eau est une richesse indispensable à la vie et est une ressource rare et précieuse. Comme telle, elle n'est pas inépuisable. Certains pays souffrent de cette rareté.

Or, nos sols sont de plus en plus secs et les restrictions de consommation en eau l'été et même certains mois d'hiver de plus en plus fréquentes.

Le but de tout jardinier, même novice, étant de déguster et savourer les fruits de son travail, il peut trouver des solutions d'arrosage respectueuses de l'environnement.

C'est dans un concept ancien que l'apprentie jardinier que je suis a rencontré une solution répondant à cette attente: une poterie appelée « olla » (mot d'origine espagnole, se prononce « oya » et signifie « marmite »)! de nombreuses autres dénominations existent à travers le monde!

Petit pot en argile importé de Chine antique (il y a 4000 ans!), on en trouve des traces sur plusieurs continents (Rome Antique - et plus récemment à Aubagne et en Corse), sous différentes présentations: pot, amphore, tube.



Il est enterré à côté de la plante dont les racines puisent l'eau qui s'infiltré. Cette technique d'irrigation utilise la porosité de l'argile.

Le système de remplissage est aussi varié: remplissage individuel à la main, par mise en série avec système de chasse d'eau ou de réseau gravitaire.



L'oya dont le volume de remplissage est de 0,5 à 50 litres, est soit enterrée, soit posée en surface.

C'est un réservoir unique (avec gros volume) ou plusieurs réservoirs autour du végétal (pour les arbres notamment); les utilisations sont aussi multiples: irrigation exclusive, irrigation et réserve d'eau pour le bétail, irrigation et réserve d'eau fraîche pour les hommes.

Ces techniques sont encore largement utilisées actuellement sur les continents africains et asiatiques, là où la mécanisation (peu compatible avec des pots en argile enterrés) reste peu développée et où les réseaux de distribution d'eau par tuyaux plastiques sont peu présents.

La technique d'irrigation par pot en argile est plébiscitée par des ONG car elle permet le développement de cultures dans des zones arides et est adaptée au développement du maraîchage dans les Zones très pauvres.



Aujourd'hui, certains voient en l'utilisation de l'oya une solution alternative à l'irrigation excessive et face au réchauffement climatique une réponse aux préoccupations environnementales européennes.

Céline PÉRONNEAU-LANDRY



TRI SÉLECTIF

La commune a engagé un partenariat avec l'Association « 42 bouchons du cœur » qui permet à nos habitants de déposer les bouchons en mairie dans un récipient spécial situé à l'entrée du hall.

Sont acceptés, les bouchons et couvercles:

- Alimentaires: eau, lait, soda, huile, vinaigre, vin, beurre, glace, les œufs kinder...
- Ménagers: liquide vaisselle, produit d'entretien...
- Produits d'hygiène: dentifrice, shampoing...
- Sont aussi acceptés: bouchons de stylos, marqueurs, bouchons de tubes de colle, bouchons de produits de sécurité, bouchon de médicaments, tubes homéopathie.

Merci d'avance à la population de participer à cet effort qui est non seulement écologique, mais qui contribue à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap.

JARDIN PERMACULTURE DE SERGE CRUZ

Quand le bonheur se trouve dans le jardin...



Je suis un amoureux de la nature, je pratique le jardinage de façon la plus naturelle possible.

Dans un premier temps c'est la sécheresse de 2017 qui amène ma réflexion.

Le constat est que mon jardin est trop ensoleillé avec une terre trop fine ne retenant pas l'eau.

À la lecture du livre d'un agriculteur allemand, qui pratique une permaculture sur butte, à base de rondins de bois et de branchages et recouvert de terre, je débute mon projet au printemps 2018.

Le grand principe de la permaculture étant le respect de la terre. Je recouvre la terre de paillage pour la protéger du soleil l'été et garder l'humidité du sol l'hiver. Le paillage protège du gel et facilite l'arrachage des légumes. J'utilise le goutte à goutte pour l'arrosage.

Ce qu'il est intéressant de noter, c'est que les buttes sont faites à partir de matériaux de récupération: chevrons de palette, cartons, branchages: c'est une technique respectueuse de l'environnement.

C'est aussi un travail de longue haleine, qui fédère de nombreuses personnes autour de moi, famille et amis, ce dont je me réjouis.

Mon jardin est en perpétuels mouvements, j'essaie des associations de plantes, exemple le maïs qui fait de l'ombre aux autres plantes, le principe étant que les plantes se protègent entre elles.

C'est toujours un grand plaisir pour moi, lorsque des personnes s'arrêtent pour échanger sur le jardinage mais aussi pour le simple plaisir de la rencontre, la convivialité qui en découle.

Vivement le printemps, que la nature redémarre, je vous donne rendez-vous au jardin!

Serge CRUZ, août 2020



PERMACULTURE

LA PERMACULTURE, KEZAKO ?

Tout le monde en parle, mais personne ne sait vraiment de quoi il s'agit. En effectuant des recherches sur le sujet, il est surprenant de constater que le sujet est vaste et qu'il aborde une multitude de concepts.

Résumer la permaculture en quelques lignes comme pourrait le faire un dictionnaire, n'est pas chose facile! L'exercice se limitera donc à résumer le sujet et le borner à l'échelle du potager!

Le terme « permaculture » est un mot-valise. Il est issu de l'expression américaine « permanent agriculture » et sous-entend des méthodes culturales qui permettent aux terres de maintenir leur fertilité naturelle. Puis avec le temps il a été étendu pour signifier « culture de ce qui est permanent dans le sens (sociologique) de pérenne ou viable ».

« Aujourd'hui, on recherche à créer une culture durable, permanente, en prenant en compte tous les domaines de la vie humaine. »

Contrairement à ce que l'on entend, cette idée n'est pas récente. Inspirée par le modèle d'agriculture naturelle d'un agriculteur japonais, elle est conceptualisée dans les années 1970 en Australie. La permaculture part d'un constat: l'agriculture industrielle menace la biodiversité et la fertilité des sols. Il s'en dégage l'idée de créer et développer des systèmes agricoles stables et résilients en appliquant une méthode systémique agricole, sociale et économique.

C'est aussi une démarche philosophique: prendre soin de la nature, des Hommes et partager durablement.

« Faire des petites actions, pour de grands changements ».

À l'échelle de nos jardins, la permaculture s'appuie sur des principes de base:

- répondre à une fonction alimentaire en produisant des fruits et des légumes au potager

- servir à la production de plantes médicinales, d'herbes aromatiques, de fleurs mellifères, d'ornement, de matières végétales pour l'artisanat

- Développer la biodiversité en améliorant notre environnement: création d'espaces de vie, de relaxation ou ludiques, d'habitat à insectes utiles, enrichissement de la terre

Vous l'aurez compris la permaculture est un outil, une méthode de design pour concevoir pas à pas, efficacement, et non pas un dogme.

Céline PÉRONNEAU-LANDRY

Fleurissement



COLLECTE DES SAPINS DE NOËL!

Votre sapin a perdu ses épinges, il est tout flagada!

La mairie organisera après les fêtes de fin d'année, une collecte pour recycler votre sapin de Noël naturel coupé ou en pot.

Trois points de collecte seront organisés au « Roule », à « Murigneux » et Place du Planil.

La date reste à définir. L'information sera diffusée sur le panneau d'affichage lumineux et sur les panneaux communaux. Soyez prêts!



C'est avec entrain et plaisir que la commission fleurissement s'est réunie en mai dernier pour mettre en place un 2ème massif à l'entrée du village. Phormium, sédum, abélia, olivier, sauge... ont été positionnés pour créer cet espace façon méditerranéenne (cf. photos). Des ardoises indiquant le nom des plantes seront ajoutées au pied de chacune, dans un but pédagogique. Le troisième est en cours et viendra terminer ce triptyque que valorisera la butte à l'entrée de notre village.

La commission fleurissement c'est qui? C'est quoi? Ce sont **Béatrice, Huguette, Jean-Noël, René, Serge, Valérie C.** et bienvenue aux derniers arrivants de ce nouveau mandat: **Céline, Guillaume et Valérie D.** C'est une équipe de personnes aimant les plantes, les fleurs qui se mettent au service de notre commune pour qu'à chaque saison, Tartaras soit égayé par ses massifs. Elle se réunit 2 à 3 fois l'an pour faire un bilan et décider des prochaines plantations.

La commission fait appel aux connaissances et imagination de

chacun de ses membres pour construire ces écrans de verdure, elle essaye de réduire le nombre d'annuelles au profit de vivaces et de diminuer le nombre de jardinières, cela dans un souci écologique, afin d'économiser l'eau et les déchets de plantes annuelles.

La commission a cette année une nouvelle ambition, celle de la préservation des arbres.

« On doit honorer le chêne sous lequel on habite », proverbe islandais, c'est dans cet état d'esprit que la commission a décidé de faire un état des lieux des arbres de la commune, voire d'envisager d'en planter de nouveaux.

Valérie CARTERON



 **Groupe
Treffle Immobilier**

LOTISSEUR - PROMOTEUR - MARCHAND DE BIENS

04 77 75 39 66 treffleimmo@orange.fr

 www.facebook.com/treffleimmo www.groupe-treffle-immobilier.fr

 **FERME DES CLAVELLES**

Vente à la ferme Gaec des Clavelles
Fromages & Yaourts 3 chemin du plan 42800 TARTARAS
(suivre fléchage)

Tél. 04 77 75 34 28 / Port. 06 76 96 66 63

Chemins et Voirie

Intempéries : de gros dégâts sur le chemin du Plan

Le chemin du Plan, dans sa partie descendante, n'était déjà pas en très bon état. Le jeudi 20 août après-midi, une pluie intense va causer d'importants dégâts, il devient quasi impraticable. L'eau de ruissellement a creusé de profondes ornières jusqu'à 0,80 cm de profondeur le rendant dangereux pour tous les engins motorisés ou non.



Plusieurs tonnes de terre se déversent sur la route départementale 88.

Heureusement nous n'avons déploré aucun accident.



Coulée de boue sur la route départementale

Une réflexion s'impose et nous faisons le constat suivant:

- une partie du chemin émerge du rocher, donc pas de risque qu'il ne bouge,
- une autre partie constituée en partie de terre est ravinée par les intempéries,
- de plus, à cet endroit, il n'y a pas d'arbres à grosses racines pour retenir la terre.

Il nous faut trouver une solution car si un incendie venait à se produire dans le secteur, les pompiers ne pourraient pas passer et cela pourrait s'avérer dommageable pour tout le monde, agriculteurs, chasseurs... etc..

La providence va frapper à la porte de la Mairie: le nouvel acquéreur de **Potatos Masters**, l'atelier **Patrick Font**, fait justement des travaux d'aménagement sur le site et nous propose gracieusement du remblai de très bonne qualité.

Les chasseurs pour qui ce chemin est très pratique nous proposent leur aide.

Nouvelle opportunité pour la Mairie, et un samedi matin, **Jean-Noël Deplaude**, notre technicien d'entretien pilote les travaux d'aménagement.

Pour freiner la vitesse de l'eau en cas de nouvel orage, des saignées ont été faites ainsi que le curage des fossés.

Le chemin retrouve fière allure.

Huguette DRID



www.abdesigner.fr Gsm : 06 14 24 36 65

ab designer

Créateur de valeur et d'innovation par le design

- Habitat
- Protection
- Médical
- Cosmétique
- Appareils électroniques
- Signalétique
- Transport
- Equipements Industriels

PC

Pierre Antoine CASCALES

06 50 04 02 50
 pierre.cascales@protonmail.com

14 A route de la roussière
 42600 TARTANAS

www.pac-finon.fr

Bâtiments et Travaux

ÉCOLE



■ La réparation d'une fuite sur le toit de l'école vers le velux a été réalisée par l'**entreprise SBC** de Pélussin pour un montant de 785 € HT.

■ Les barillets des portes de classe ont été changés

■ Des travaux de réfection du crépi ont été réalisés par l'**entreprise CAN FAÇADES** de Rive de Gier, pour un montant de 13 167 € HT. Une subvention a été sollicitée auprès du Département.

■ Suite à la mise en place de la fibre et à la suppression des lignes analogique, un boîtier GSM a été installé par la **Société Office Régionale de Protection**, et un nouveau contrat de télésurveillance a été signé avec cette société, en remplacement de l'ancienne société **TELEGIL**, qui n'était plus en mesure d'assurer ce service

ÉGLISE

Suite à un problème de ruissellement dans la sacristie, des travaux de réparation de la toiture de l'église ont été réalisés par l'**entreprise SBC** de Pélussin pour un montant de 9 613,14 € HT.

Une subvention a été demandée dans le cadre du plan de relance auprès du Département.

MAIRIE

■ Une réfection partielle du crépi de la mairie a été réalisée par l'**entreprise CAN FAÇADES** de Rive de Gier pour un montant de 4 481 € HT.



Avant



Après

SALLE POLYVALENTE INTERCOMMUNALE TARTARAS/DARGOIRE

■ Travaux câble électrique extérieur: Des travaux de réfection d'un câble électrique extérieur défectueux ont été réalisés par la **Société SERP** de Chabanière pour un montant de 2 665 € HT, soit 1 332,50 € HT par commune.

■ Travaux électriques intérieurs: Suite au passage du **bureau VERITAS** et à son rapport, des travaux d'électricité ont été effectués par la **Société OELIS** de Saint Étienne pour un montant de 1 614,15 € HT, soit 807,07 € HT par commune.

AIRE DE JEUX

■ Des panneaux de dimension conséquente ont été affichés sur le City-Park avec les horaires suivants: Horaires d'été: du 1er avril au 30 septembre de 8h à 21h. Horaires d'hiver: du 1er octobre au 31 mars de 8h à 19h

■ Le remplacement de deux arbres a été réalisé par la **Société GREEN STYLE**.



GALISS'COM
AGENCE DE COMMUNICATION

Création de site web
Développement d'applications internet
Création graphique : logo, print
Objets publicitaires, goodies
Signalétique : marquage véhicule, panneaux
Création de stand salon

LES DEPLAUDE DE TARTARAS
PAYSANS - VIGNERONS

COLLINES RHODANIENNES
INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE

7 RUE DU PRIEURÉ - 42800 TARTARAS
TEL : 04.77.75.91.20 / 06.13.72.63.38
LESDEPLAUDE.TARTARAS@ORANGE.FR

LESDEPLAUDE.COM
@LESDEPLAUDE

amielec
facilitez-vous l'informatique

- réseau
- formation
- hotline
- logiciel
- matériel

Siège Social
1 rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest En Jarez
Tél : 04 77 92 84 40
Mail : saint-priest@amielec.fr

Agence Haute-Loire
81 ZA Chatimbarbe
43200 Yssingeaux
Tél : 04 71 65 52 66
Mail : yssingeaux@amielec.fr

Microsoft CERTIFIED Partner | acer | Hewlett Packard Enterprise | Oracle

04 77 92 84 40
plus d'infos sur www.amielec.fr

Urbanisme : Droit de l'Arbre, Devoir du citoyen



Les arbres dont la hauteur est ou sera supérieure à 2 m doivent être plantés à une distance minimum de 2 m de la propriété voisine. Les arbres dont la hauteur est ou sera inférieure à 2 m doivent être plantés à une distance minimum de 0,5 m de la propriété voisine. Le code civil est muet sur le mode de calcul de la distance. La jurisprudence considère que celle-ci se mesure à partir de l'axe central du tronc. Concernant les distances de plantation, en l'absence de règlement de lotissement, vous devez vous renseigner auprès des Services de la Mairie, de l'Urbanisme, ou de la Chambre d'Agriculture.

Pour les plantations le long des voies publiques, elles dépendent des arrêtés communaux ou préfectoraux.

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la **responsabilité est engagée en cas d'accident**.

En bordure d'un chemin rural ou vicinal, la limitation peut être fixée par le Maire ou les usages locaux. Si rien n'est prévu, vous êtes libres de planter en limite, à condition de respecter la visibilité et d'élaguer régulièrement les plantations. Le code rural précise que les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans les conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité de passage ainsi que la conservation du chemin. Au cas où les propriétaires négligeraient à se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagages peuvent être effectués par la commune, à leurs frais après mise en demeure restée sans résultat.

L'arbre est un être vivant particulièrement longtemps. Élément de notre patrimoine à tous, il doit être entouré de soins à chaque instant de sa vie et il nous faut veiller à utiliser les meilleures techniques mais également les réglementations adéquates pour le respect et l'accroissement de ce patrimoine.

Il existe des règles et réglementations en matière d'urbanisme, que ce soit en ville ou en campagne, régissant l'aménagement de l'espace public et l'occupation des sols.

Pour les relations de voisinage, le droit civil règle les relations entre les particuliers. Les articles 670 à 673 du code civil régissent les règles de distance et de hauteur applicables aux arbres et aux plantations en limite de propriété. Ces articles précisent les droits et obligations du propriétaire ainsi que les droits des voisins.

L'article 671 du code civil énonce les règles de distances de plantation des arbres par rapport aux propriétés voisines.

"Il n'est pas permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus, et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations".

Cette règle n'a qu'un caractère supplétif, elle ne s'applique qu'à défaut d'autres dispositions :

- Des usages locaux. À Paris par exemple aucune distance n'est imposée.
- Des règlements. Les dispositions d'un PLU ou d'une ZPPAUP par exemple.

SB PISCINES



Sébastien BREYSSE
seborange42@gmail.com 7 place charles bosut
0781944098 42800 tartaras



3FilsDeCouleurs
Artisan Créateur 06 12 80 37 42

Fabrications artisanales & françaises
Déco d'intérieur - Vêtements enfants - Broderies
Créations personnalisées sur commande

 @3filsdecouleurs
  www.atsy.com/fr/shop/3filsdecouleurs
  @3filsdecouleurs
  3filsdecouleurs@gmail.com

Remise de Médailles



Gérard Manet, a remis la médaille de la commune à cinq conseillers municipaux (**Jérôme Gabiaud**, **Alexandre Croc**, **Sandrine Deyrieux**, **Jérôme Lafay**, **Dominique Michel**) au terme de leur mandat (2014-2020).

Commémoration en mémoire du Général de Gaulle



2020 est l'année du Général De Gaulle.

Charles de Gaulle, communément appelé le Général de Gaulle ou parfois simplement le Général, est un militaire, résistant, homme d'Etat et écrivain Français.

2020 est un triple anniversaire gaullien :

- les 130 ans de sa naissance le **22 novembre 1890 à Lille**,
- les 80 ans de l'**appel du 18 juin 1940**
- les 50 ans de sa mort le **9 novembre 1970 à Colombey les Deux Eglises**.

Commémoration du 8 mai

La petite histoire du 8 mai 1945

Ce n'est pas le 8, mais bien le 7 mai 1945 à 2h41 du matin exactement, que fut signée la fin des combats de la seconde guerre mondiale, dans un collège de Reims.

Découvrons ensemble quelques anecdotes !

Quand s'est arrêtée la seconde guerre mondiale ?

Officiellement, l'arrêt des combats a eu lieu de 8 mai 1945.

Qu'est-ce qui a été signé ?

Il s'agit d'un acte rédigé en anglais, indiquant que l'Allemagne nazie s'avouait vaincue et ce sans condition. Ce n'est en aucun cas un traité de paix comme fut celui du 11 novembre 1918.

Où a été signé l'acte du 8 mai 1945 ?

Cet acte a été signé dans une petite salle de classe du « collège technique et moderne » de Reims, en France.

Pourquoi le 8 mai 1945 est férié en France ?

La réunion pour signer l'arrêt de la seconde guerre mondiale a eu lieu le 7 mai 1945, mais la cessation effective des combats était annoncée pour le lendemain (le 8 mai donc).

Pour de nombreuses personnes, il est « normal » de voir ce 8 mai férié, au même titre que le 11 novembre. Cependant, cela n'a pas toujours été le cas.

En effet, ce n'est tout d'abord qu'en 1953, que cette journée fut décrétée comme jour chômé, soit 8 ans après. Ensuite, le Général de Gaulle décida de retirer l'aspect férié tout en conservant la commémoration. Puis, Valéry Giscard d'Estaing, supprima même les commémorations dans un souci de réconciliation avec l'Allemagne. Enfin, c'est François Mitterrand qui rétablit le 8 mai comme jour de commémoration et chômé en octobre 1981 (dès son arrivée au pouvoir).

C'est un 8 mai avec une tournure particulière que l'on a vécu cette année, 75 ans après la victoire contre le nazisme.



Confinement oblige, aucune cérémonie n'a été autorisée dans les conditions habituelles, même au nom du souvenir de la fin de la Seconde Guerre Mondiale en Europe qui a fait entre 50 et 60 millions de morts.

C'est donc par une cérémonie organisée sans porte-drapeaux et sans public que ce 8 mai 2020 a été célébré, ce qui constitue sans doute une première dans ces conditions.

Malgré ce contexte, les communes de Tartaras et Dargoire souhaitaient marquer comme chaque année ce moment historique. **M. Manet** (maire de Tartaras), **M. Gabiaud** (Conseiller sortant réélu de Tartaras) et **M. Jandot** (maire de Dargoire), ont déposé une gerbe au pied du monument aux morts en hommage aux victimes des guerres.

Commémoration du 11 novembre

La petite histoire du 11 novembre 1918

Le 11 novembre est une date qui compte beaucoup dans l'histoire de la France. Cette fête de l'Armistice commémore un évènement de grande ampleur puisque c'est le **11 novembre 1918** que prirent fin les combats de la Première Guerre mondiale, une des plus meurtrières de l'Histoire. On dénombra 1400 000 morts et plus de 3 millions de blessés côté français. Un accord est signé avec l'Allemagne dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne. Cet accord sera scellé et honoré de manière très fugace le **28 juin 1919** à Versailles par la signature d'un traité de paix.

En 1920, la République française fête son cinquantenaire, elle rendra alors un hommage au soldat inconnu qui représente les Poilus de la guerre. Cette date joue un rôle dans la mémoire collective, permettant de ne pas oublier ces années de souffrances dans lesquelles fut plongé le peuple.

Les Poilus

D'où vient le terme « Poilu » qui désigne le soldat français ?

■ Contrairement aux idées reçues, le poilu n'est pas un homme qui n'a pas le temps de se raser mais un homme courageux et viril!

■ Les poilus étaient composés à 50 % de paysans.

On commémore l'armistice en France depuis 1922.

La Journée nationale du 11 novembre 2020 relative à la commémoration de la Victoire de la Paix et d'Hommage à tous les morts pour la France, a revêtu cette année une dimension particulière en marquant le **100e anniversaire du choix du Soldat inconnu**.

Ce mercredi 11 novembre 2020, le confinement bouscule les commémorations de l'Armistice du 11 novembre 1918 dans nos deux communes. **M. Gabiaud**, maire de Tartaras et **M. Jandot**, maire de Dargoire, ont organisé, en format très restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation, un dépôt de gerbe au monument aux morts. Cette cérémonie n'a pas été ouverte au public.

Commémoration de la stèle du Rocher percé et de la Madeleine



Stèle Rocher Percé



Stèle de la Madeleine

Malgré le contexte, les communes de Tartaras et de Chabanière (Saint Maurice sur Dargoire) ont souhaité marquer comme chaque année ce moment historique. **M. Jérôme Gabiaud** (maire de Tartaras), **M. Rodolphe Rambaud** (maire de Chabanière), ainsi que l'Amicale des Anciens de la Résistance, ont déposé une gerbe au pied des stèles du Rocher Percé et de La Madeleine, en hommage aux résistants victimes des guerres.

Depuis plusieurs années, l'amicale des Anciens de la Résistance s'est engagée à porter le devoir d'entretenir la mémoire des anciens Résistants et leurs valeurs, directement au cœur des communes de la vallée en participant et animant fidèlement les cérémonies commémoratives, et leurs écoles avec des expositions, des conférences..., afin de toucher le plus de personnes possible.



Photo « le progrès »

Colis de Noël

Dans le contexte sanitaire que nous vivons tous, quoi de plus frustrant que de ne pouvoir se réunir lors d'une après-midi récréative, et de partager le traditionnel goûter de Noël.

Fort d'imagination, le CCAS a pris les choses en main, et dans l'idée du consommé local, a décidé cette année de faire appel aux producteurs de Tartaras et des proches communes, en réalisant un colis de produits gourmands.

La distribution a été réalisée par l'équipe du CCAS au domicile de chaque bénéficiaire (séniors du village, âgés de 65 ans et plus)

Rendez-vous en 2021 pour ce moment convivial et joyeux.

A.T.L.D.T.



Le bureau:
 ■ Denis CARRION: Président
 ■ Antoine BARON: Trésorier
 ■ Alexandre BERNARD: Secrétaire

Les dates à retenir:
 ■ Assemblée générale: fin janvier 2021
 ■ Journée de rencontres tennis loisirs: dimanche 6 juin 2021

Pour plus de renseignements:
 ■ Assemblée générale du 24 janvier 2020

Denis CARRION au 06 83 0154 04
 E-mail: atldt42@gmail.com
 Site: <http://club.quomodo.com/atldt>

SELozange



SELozange est un réseau d'échange de services et de savoirs sans argent. Il fait partie d'un réseau national, Sel'idaire, actif depuis une trentaine d'années.

Notre Système d'Échange Local a pour objectif de faciliter la solidarité entre des personnes de toutes générations.

Pour nous « **le lien est plus important que le bien** », aussi les nouveaux arrivants au village sont les bienvenus.

Ce réseau ne se limite pas forcément aux villages de Tartaras et Dargoire puisque près du tiers des adhérents viennent de communes environnantes.

À titre d'exemple ces échanges ont porté sur du transport en voiture, des coups de main, des prêts de matériel, des formations à l'informatique, à la couture ou à monter un mur en pierres, des petites réparations, etc.

Tous ces échanges, au-delà du service rendu ou reçu, sont d'abord des occasions de rencontres et de création de lien entre citoyens, de moments partagés et d'opportunités pour entrer en relation. Aucune rémunération, nous échangeons seulement et symboliquement quelques « Plumes », notre monnaie associative locale.

L'association est également à l'initiative d'animations, seule ou avec d'autres, dont la plupart sont ouvertes à tous.

Par exemple, avec le SOU des Écoles nous avons organisé des ateliers pour les enfants qui ont assemblé une centaine de nichoirs. Nous avions prévu de renouveler l'opération en 2020 avec la fabrication d'hôtels à insectes, mais la crise sanitaire nous a obligés à reporter l'animation en 2021. Nous avons animé des ateliers « yoga

du rire », « relaxation » et « huiles essentielles ». Enfin, comme chaque année en novembre, nous avons organisé une après-midi jeux qui pour l'édition 2019 était en collaboration avec Une Goutte d'Eau au Faso.

Dès que la situation le permettra nous reprendrons l'initiative, nous pensons notamment à des ateliers zéro déchet.

En temps normal, une réunion des adhérents se tient chaque premier mercredi du mois. Ce sont des moments de convivialité, on y fait le point sur les échanges, les animations en cours ou envisagées et sur tous sujets en lien avec l'esprit de l'association.

Vous pouvez nous contacter sur selozange@gmail.com et aller voir notre site en tapant « selozange » sur votre moteur de recherche.



B.M.X évolution

Il y a maintenant 1 an que l'association BMX Evolution a été créée, cela fait également 1 an que nous optimisons le terrain prêté par la mairie à l'aide de nos pelles, de nos pioches... et beaucoup d'huile de coudes!

Récemment la mairie nous a aidés à trouver de la terre et à pouvoir la ramener en restaurant l'accès au terrain. Nous tenons à remercier **Monsieur Gabiaud** pour nous avoir consacré du temps et pour nous avoir prêté pour

quelques heures un tracteur conduit avec dextérité par **Jean-Noël Deplaud**. Merci aussi à lui!

Ce dernier nous a permis de déplacer les 100 tonnes de terre déposées en vrac par un camion en plusieurs tas de terre destinés à former des bosses.

Pour ceux et celles qui ne connaissent pas l'emplacement du terrain, pas de panique, des panneaux seront mis en place prochainement.

Malheureusement l'ouverture du terrain sera retardée à cause du Coronavirus, il ne reste plus qu'à tasser quelques tas et à sécuriser le terrain. Après cela nous serons ravis d'ouvrir le terrain au grand public.

Club Loisirs Amitié DARGOIRE-TARTARAS

Bien au-delà de l'idée révolue que le 3e âge commence lorsque l'on prend sa retraite, le regard que l'on porte sur cette période de la vie a changé.

La retraite est aujourd'hui synonyme de nouveau départ. On se réinvente, on se cherche de nouvelles activités, de nouveaux centres d'intérêt. Qui n'a pas entendu un retraité dire « j'peux pas, j'ai aquagym », « j'peux pas, j'emmène mes petits-enfants voir un spectacle »! Etc..., etc.

Certains retraités profitent de cette période pour s'investir dans le tissu associatif proposant des activités ludiques, des sorties culturelles, des voyages et des manifestations ou simplement être membre d'une association.

Le Club Loisirs Amitiés existe depuis de nombreuses années. Considérant la retraite comme l'âge d'or, elle le définit comme la période propice pour se retrouver, partager et faire des sorties ensemble.

Le contexte sanitaire est difficile pour tous, y compris pour nos aînés, privés de la liberté de se réunir, de sortir et qui parfois, contraints de s'éloigner de leur famille, subissent la distanciation comme un isolement imposé pour préserver leur santé.

Le Club Loisirs Amitiés traverse cette période de pandémie avec résilience. **Mme Jac**, Présidente du Club, a suspendu les activités de l'association depuis le 12 mars 2020. L'effectif du club s'amenuise année après année.

Certains membres étant malades, d'autres en maison de retraite, le club compte actuellement 16 adhérents dont la moyenne d'âge est de 80 ans, souligne sa Présidente.

L'horizon s'est éclairci brièvement le 3 septembre avec la réouverture du Club. Cela n'a été que de courte durée, **Mme Jac**, craignant la contamination des adhérents lors des moments d'échange a sagement décidé début octobre la fermeture du Club, avec beaucoup de regrets, attendant de voir comment 2021 s'annoncera...

Nous souhaitons sincèrement à nos aînés de pouvoir de nouveau se réunir en toute sérénité et de renouer les liens tissés depuis de nombreuses années.

Céline PÉRONNEAU-LANDRY

Doshodan



L'association du DOSHODAN a fait du chemin depuis son ouverture en décembre 1995 avec la création du Judo au dernier étage de l'école de Tartaras regroupant 18 judokas.

Aujourd'hui dans l'enceinte de la salle polyvalente, nous sommes un club omnisports encadré par trois enseignants diplômés regroupant quatre spécialités sportives: Judo, Badminton, Pilâtes et Baby-gym autour des communes de Tartaras et Dargoire, avec pas loin de 140 adhérents, et bien motivé pour continuer à développer nos activités.

Malheureusement cette année 2020 aura été mouvementée par la crise du COVID-19 qui nous concerne tous.

Suite aux décisions préfectorales, l'ensemble des gymnases, salles des fêtes et salles polyvalentes rattachés à la Métropole de Saint-Étienne ont dû être fermés.

Nous avons donc eu l'obligation de mettre en arrêt nos différentes sections pour une durée indéterminée.

Nous en sommes les premiers navrés mais il en va bien sûr de la santé de chacun.

À l'heure actuelle, il nous est difficile de nous projeter sur l'avenir et l'organisation d'événements futurs. Nous espérons pouvoir reprendre prochainement et sereinement.

Gardons espoir, et protégeons-nous les uns les autres.

Restez connectés avec nous et notre nouvelle page Facebook @clubdoshodan sur laquelle nous partageons en temps réel les informations du club.

Je remercie l'ensemble de l'équipe et des encadrants des différentes sections, nos sponsors, les bénévoles ainsi que les mairies de TARTARAS et DARGOIRE qui nous soutiennent durant cette période.

Pour toutes informations, vous pouvez me contacter par téléphone au 06 83 29 06 71. Nous avons hâte de vous retrouver!

Robert GUINET
Président du DOSHODAN

Sou des Écoles



C'est reparti pour une nouvelle année d'animations et de partage!!!

Malgré la fin d'année scolaire mouvementée et le peu de recettes engrangées, le nouveau bureau et la nouvelle équipe fraîchement élus sont prêts à affronter un nouvel exercice périlleux, nous demandant d'adapter nos événements aux aléas sanitaires.

La grande Famille du Sou est heureuse de compter une quarantaine de membres actifs prêts à se mettre en quatre pour récolter des fonds permettant de financer les différents projets pédagogiques des écoles de Dargoire et Tartaras.

Notre mission est de rendre accessible à l'ensemble des enfants de nos 2 villages les activités culturelles et pédagogiques moyennant une participation financière modeste.

En cette année 2020-2021, nous prévoyons de financer 6 000 € de projets et 1/3 du voyage des primaires à destination des châteaux de la Loire.

Déjà passés, au moment de la publication de ce numéro:

- Novembre: Vente de fromages et miel
- 5 décembre: Vente de sapins et chocolat de Noël

À venir et à noter dans vos agendas:

- 23 janvier: Atelier Hôtel à insectes en partenariat avec SELozange
- 6 mars: Carnaval
- 1er mai: Cinéma en Plein Air
- 26 juin: Kermesse

Nous vous remercions par avance pour votre soutien et votre participation à ces festivités. Sans vous, rien ne serait possible.

Vous souhaitez nous aider, vous investir, nous faire part de vos remarques? Pour tout renseignement: sou.dargoire.tartaras@gmail.com

N'hésitez pas à nous rejoindre, vous verrez l'ambiance est très familiale et détendue...

Pour échanger avec les plus connectés d'entre vous!!!

Facebook @Soudargoiretartaras
Instagram #soudesecolesdargoiretartaras

Tous en Rythme DANSE ET GYM



Comme pour toutes les autres associations de la commune, notre fin de saison dernière ainsi que le début de la saison 2020-2021 ont été perturbés par la crise sanitaire de la Covid-19.

Nos deux manifestations principales: le gala de danse du mois de juin et le vide grenier de septembre ont dû être annulés.

Mais l'association Tous en Rythme a pu renouveler son bureau lors de son Assemblée Générale.

Mylène Rochedieu reste présidente de l'association, secondée par **Morgane**

Siefert en tant que Vice-Présidente. **Sandrine Deyrieux** et **Françoise Devidal** sont Trésorière et Vice Trésorière. **Justine Devidal** devient Secrétaire, accompagnée de **Pascaline Freyssinet** en Secrétaire Adjointe.

L'association compte aussi six membres: **Marion Deyrieux, Karine Duvert, Stéphanie Foulon, Sandrine Guyon, Brigitte Peillon et Géraldine Sacquin-Mithieux.**

Tous les membres de Tous en Rythme ainsi que les animatrices Danse et Gym restent mobilisés et espèrent vous retrouver au plus vite pour reprendre

toutes les activités proposées par l'association.

Et parce que la vie d'un village passe aussi par la vie associative, et dans le but de continuer à faire évoluer la nôtre, n'hésitez pas à venir nous rejoindre en tant que membre (une fois cette épidémie derrière nous!)

Pensez aussi à nous suivre sur Facebook (Tous en Rythme) pour vous informer des événements et des dernières actualités de l'association.

En attendant de vous revoir, prenez soin de vous!

USDT DARGOIRE-TARTARAS

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 29 février 2020. Démission du bureau et du Président Monsieur **Jean-Pierre Ogier** après 20 ans de bons et loyaux services.

Formation du nouveau bureau:

- Président d'honneur: Jean-Pierre Ogier
- Président actif: Yves Lefebvre
- Secrétaire: Joël Vergnon
- Trésorier: André Anselme

Ouverture des locaux pour les adhérents:

- Samedi 11h30
- Dimanche 11h30



Tartaras Football Club



Après une saison compliquée le foot a redémarré. Nous avons pu commencer la saison malgré un protocole strict mais nous sommes obligés d'arrêter nos activités.

Les entrainements ont été maintenus avec l'organisation de quelques matchs amicaux avant que la 2ème vague nous stoppe à nouveau.

Le club est toujours représenté majoritairement par des jeunes joueurs (entre 5 et 15 ans). L'effectif du club a subi une légère baisse de licenciés (80/90 joueurs). Les licences n'étant pas toutes saisies à ce jour.

Les catégories du club: U6/U7, U8/U9, U10/U11, U12/U13, U14/U15, FSGT et UFOLEP.

Nous n'avons pas renouvelé l'entente avec Génilac en U15, club avec lequel nous gardons toujours de bons rapports. Cette catégorie est en entente, cette saison, avec le club voisin de Rhône Sud.

Aucune manifestation n'a pu se tenir la saison dernière donc aucune rentrée d'argent pour le club. C'est grâce à une

trésorerie saine que nous pouvons débiter cette saison.

Nous espérons pouvoir organiser les manifestations du club cette année.

Quelques dates à retenir:

■ Matinée boudin fin mars 2021 (changement heure d'été)

■ Le concours de pétanque le 3 juillet 2021

■ nos deux tournois au mois de septembre 2021 (dates à définir)

■ la traditionnelle soupe au chou dernier 31 octobre (changement heure d'hiver)

Nous tenons à remercier **Fred DELETRAZ**, qui par l'intermédiaire de la **société DEKRA**, nous a fourni gratuitement des sacs que nous pourrions offrir à nos joueurs pour Noël (le club se chargera de les agrémenter de quelques douceurs).

Un grand merci à tous les bénévoles du club ainsi qu'à leurs conjointes et à toutes les personnes qui viennent apporter leur aide lors de nos manifestations.



Merci aux sponsors, merci aux mairies pour leur subvention, merci à la mairie de Tartaras pour la mise à disposition de ses installations et merci à M. Manet qui a achevé son dernier mandat.

Les dirigeants ont une pensée pour les autres associations qui n'ont pas pu reprendre leurs activités.

Le club sera ravi d'accueillir toutes les personnes intéressées pour venir renforcer l'équipe dirigeante.

Et pour finir nous souhaitons la bienvenue aux deux nouvelles équipes municipales de Tartaras et Dargoire.

Contact: Jean-Michel Rey 06 27 71 55 79

Les dirigeants

Théâtre du Lozange

Comme toutes les associations, nous subissons la loi du coronavirus.

Nos répétitions de théâtre se sont arrêtées 6 mois, ce qui fut fatal à notre projet en cours.

La nuit des légendes à laquelle nous participions a été annulée aussi et nous n'avons pu nous rencontrer qu'entre deux confinements.

Heureusement, nous avons pu faire un stage les 21 et 22 septembre à la salle du Chatelard, en collaboration avec la compagnie professionnelle stéphanoise, **De l'âme à la vague**.

Ce temps de travail et de réflexion a permis au groupe de se retrouver et

d'envisager la création d'un nouveau spectacle, **Loin d'Hagondange de Jean-Paul Wenzel**.

La pièce raconte en quatorze tableaux des éclats de vie d'un couple d'ouvriers au moment de leur retraite. Le rôle de Georges sera tenu par trois hommes: Guy, Antoine et Eric.

Le rôle de Marie sera tenu par quatre femmes: Martine, Valérie, Marie-France et Yvette.

Cela nous permet de répéter en petits groupes dans une salle de l'Auberge, puisque les locaux communaux ne sont plus accessibles pendant le confinement.



Nous remercions les mairies de nos villages pour la confiance qu'elles nous accordent et pour leur soutien moral et financier.

Nous espérons retrouver notre public en fin d'année prochaine.

JULLIEN AUTOMOBILE
JULIEN Christian Et Co

04 77 75 92 32
Adresse : 39 bis route de la Plaine - SAINT JOSEPH
Site Internet : www.jullienautomobile.fr
garagejullien@hotmail.fr

MB France COM
c'est ECONOMIQUE, SIMPLE, PERSONNALISE

- INTERNET PAR LA FIBRE
- TELEPHONIE FIXE ET MOBILE
- INFORMATIQUE
- PHOTOCOPIEURS
- VIDEO SURVEILLANCE

MB FRANCE
TELECOMMUNICATIONS

WWW.MB-FRANCE.FR **TEL: 04.26.78.70.89**

Une goutte d'eau au Faso



DES LIENS MAINTENUS

Depuis bientôt 3 ans, nous n'avons pu nous rendre dans les deux villages que nous soutenons au Burkina Faso (KOTA et KOUSSIBA situés dans le Nord-Ouest du pays). Le contexte international marqué par la recrudescence du terrorisme et la pandémie due au coronavirus ne nous permettent pas d'envisager un voyage dans les mois qui viennent.

Néanmoins, les liens sont maintenus grâce à nos correspondants sur place. Ernest assure la liaison avec le comité de suivi mis en place pour les activités et la formation agricoles. **Nébilbié**, directeur de l'école de **KOTA**, dispose d'une boîte mail, il nous transmet les nouvelles des deux villages et nous fait part des difficultés rencontrées. Ainsi, nous pouvons presque en temps réel apprécier les besoins à satisfaire et définir en concertation avec les villageois les solutions à apporter dans la limite de nos moyens.

CLIMAT: UNE SAISON PLUTÔT SATISFAISANTE

Cette année, la saison des pluies a été assez favorable. Les pluies ont été parfois trop abondantes ruinant les cultures situées dans les bas-fonds. Cependant, dans l'ensemble, les récoltes 2020 s'annoncent satisfaisantes.

Les **pratiques agro-écologiques** ont fait leur preuve. Notre association met tout en œuvre pour la généralisation de ces techniques. Elle encourage les paysans formés à partager les nouvelles pratiques avec les autres villageois.



Récoltes 2020

Parallèlement, avec le soutien logistique de CASE Burkina et des techniciens agricoles locaux nous mettons en place une formation complémentaire. Objectifs: **développer davantage et améliorer les techniques agro-écologiques**. Ces formations portent sur le **maraîchage et la production de légumes** avec les femmes et sur la **mise en place de haies vives**. (30 participants: 22 femmes et 8 hommes).

BIENTÔT DE L'EAU A MOINDRE EFFORT

Pour le jardinage de KOUSSIBA, le projet d'électrification du puits a été validé par ESF et va être présenté début novembre à la fondation EDF, ce qui permettrait de finaliser son financement.

Réponse attendue pour le 15 novembre!

De notre côté, nous avons obtenu le soutien de plusieurs contributeurs dont, entre autres le SIEL (Syndicat intercommunal pour l'Energie dans la Loire).



Pantations des haies vives

Si le projet est retenu par EDF, le temps que les fonds soient débloqués, l'entreprise locale retenue CB ENERGIE pourrait démarrer les travaux en début d'année prochaine.

ECOLÉS

Les CM2 de **Kota** et **Koussiba** ont globalement bien réussi leurs examens au certificat d'étude et à l'entrée en 6ème. En revanche, les résultats au BEPC et au BAC restent décevants. Là aussi la pandémie a eu des répercussions sur la scolarité des lycéens et collégiens.



L'équipe pédagogique de Kota avec la famille du directeur

DES MOYENS EN BAISSÉ

En raison des conditions sanitaires, le fonctionnement de l'Association a été bien perturbé. Aucune des manifestations prévues (théâtre, concerts) n'a pu être organisée. De ce fait, **nos moyens ont sensiblement baissé**. Sans le soutien fidèle de nos adhérents et amis, nous aurions eu des difficultés à maintenir nos aides aux écoliers et aux agriculteurs.

POUR NOUS CONTACTER ET NOUS SOUTENIR

Nous n'avons pas pu tenir notre Assemblée Générale en réunion physique et avons sollicité nos adhérents pour approuver les bilans moral et financier de 2019 par messagerie ou par courrier.

Cependant, nous avons mis à profit la période de confinement pour reconstruire le site WEB de la Goutte D'Eau.



Formation Issa



Formations Issa, plantation des légumes

Pour en savoir plus sur l'association, son histoire, ses objectifs et ses projets, rendez-vous sur: <http://www.gouttedeauafaso.fr/>

Vous pouvez également nous joindre:
Par mail: gouttedeauafaso@orange.fr
Par téléphone: Gérard, président de l'association au 06 71 98 50 98.

Par courrier au siège de l'association:
Une Goutte d'Eau au Faso
Auberge LAFFONT 1.rue de St Jean
42800 DARGOIRE

Agenda des Manifestations 2021

En fonction de l'évolution de la situation et des directives sanitaires, les manifestations peuvent être annulées ou les dates reportées.

JANVIER 2021



23 janvier

Atelier Hôtel à insectes du Sou des Ecoles (en partenariat avec SELozange)



Date à définir (fin janvier)

Assemblée Générale de l'ATLDT



Date à définir

Vœux des maires aux associations



Date à définir

Vœux du maire au personnel communal



Date à définir

Arbre de Noël du Football Club

MAI 2021



1er mai

Cinéma en plein air du Sou des Ecoles



8 mai

Victoire 1945



9 mai

Moules frites du Doshodan

JUIN 2021



6 juin

Journée de Rencontres Tennis Loisirs de l'ATLDT



20 juin

Gala de danse de Tous en Rythme



26 juin

Kermesse du Sou des Ecoles

OCTOBRE 2021



31 octobre

Soupe aux choux du Football Club

NOVEMBRE 2021



5 novembre

Espace Culturel le Chatelard « Yvan Marc »



11 novembre

Armistice 1918

MARS 2021



6 mars

Carnaval du Sou des Ecoles



14 mars

Interclubs badminton du Doshodan



28 mars

Matinée « boudin » du Football Club

JUILLET 2021



3 juillet

Concours de pétanque du Football Club

SEPTEMBRE 2021



20 septembre

Vide grenier du Tous en Rythme



26 septembre

Espace Culturel le Chatelard « Maxence au Pays des 5 sens »



Date à définir

Tournois du Football Club

DATE À DÉFINIR

Espace Culturel le Chatelard : « LouPapapoul »

AVRIL 2021



4 avril

Interclubs judo du Doshodan

La Vie en Musique!

Une convention relative à l'enseignement musical entre la ville de Rive de Gier et la ville de Tartaras est établie pour la période scolaire du 1er septembre 2020 au 31 août 2021.

Les habitants (élèves, enfants, et adultes) de la commune de Tartaras peuvent s'inscrire au Conservatoire Municipal de Musique dont la mission est d'assurer un enseignement musical élaboré à partir du projet pédagogique de l'établissement.

Cet enseignement propose :

- des cours de formation musicale et d'éveil
- des cours d'instruments et de technique vocale
- des ateliers d'improvisation

■ des ensembles vocaux et/ou instrumentaux

■ des examens de fin de cycle qui se déroulent sous le contrôle du Conseil Départemental et du Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Étienne

Le conservatoire accueille les élèves aux conditions tarifaires votées par délibération du Conseil Municipal le 19/10/2020.

La Commune de Tartaras s'engage à verser pour l'année scolaire 2020-2021 à la Commune de Rive de Gier la somme de 195 € par élèves (enfants et adultes). Nous vous invitons à vous renseigner au secrétariat de la Commune pour en connaître les modalités de versement.

Imprimerie Théâtre DE RIVE DE GIER

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Imprimerie Théâtre de Rive de Gier, les habitants de Tartaras bénéficient du tarif réduit pour les spectacles diffusés par le café-théâtre.

Retrouvez le programme de la saison 2020-2021:



L'Imprimerie Théâtre de Rive de Gier
22 rue Claude Drivon 42800 Rive de Gier
Tél: 04 77 83 46 35
Email: imprimerie.theatre@orange.fr
Site web: www.imprimerie-theatre.com

Parcours de Citoyenneté

Dans le cadre des mesures sanitaires prises par le gouvernement pour la mise en œuvre des orientations du Président de la République, l'organisation des Journées Défense et Citoyenneté (JDC) en présentiel est suspendue jusqu'à nouvel ordre sur le territoire métropolitain, à compter du lundi 2 novembre 2020

Aussi, il est impératif que les jeunes français âgés de 16 ans révolus continuent à se présenter en mairie afin de procéder à leur recensement militaire.

Par ailleurs, nous vous précisons qu'il est obligatoire que les jeunes recensés (depuis au moins 6 mois) s'inscrivent dans l'espace jeune de notre site majdc.fr.



En effet, nous vous informons que l'ensemble des informations utiles à ces derniers seront prochainement accessibles sur le site majdc.fr et sur la page jeunesse de www.defense.gouv.fr

I.C.A.R. sas
1 Rue de la Maladière - 42406 St-Chamond
Tél. 04 77 31 42 42 - www.icarstcham.peugeot.fr

Racingtech-shop
achat-vente-reparation MOTOS QUADS

Stephane Roussel
06 41 77 23 52

racingtech2@yahoo.fr
8 route du munat - 42800 Saint Martin la Plaine

Saint-Étienne Métropole



HABITAT : RENOV' ACTIONS 42



RÉNOVER SON LOGEMENT FACILEMENT

Pour aider les propriétaires à améliorer les performances énergétiques de leur logement, baisser leurs factures, valoriser leur bien immobilier, la Métropole et plusieurs collectivités de la Loire en partenariat avec les banques et les professionnels du bâtiment, ont créé Rénov'Actions 42: un service public gratuit et précieux. (www.renovactions42.org)

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Lors d'un premier rendez-vous nos conseillers définissent vos attentes et vos besoins. Ils réalisent un pré-diagnostic d'évaluation global du bâtiment et peuvent vous accompagner dans le choix d'un professionnel.

UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE TOUT AU LONG DE VOTRE PROJET

Nous mettons à votre disposition une liste d'artisans référencés, ainsi que des « fiches d'entreprises ». Nos conseillers vous guident et vous donnent les moyens de comparer les devis.

UNE AIDE DANS LA CONSTITUTION DU PLAN DE FINANCEMENT

Nos conseillers vous aident à comprendre quels sont les dispositifs mobilisables lors de la phase de définition et validation du programme de travaux.

UN GUICHET UNIQUE ET UN SERVICE PUBLIC GRATUIT

Rénov'actions42 est un service gratuit destiné à vous accompagner dans vos démarches de rénovation. Un seul point de contact pour définir vos travaux, trouver des financements et vous accompagner dans la maîtrise d'ouvrage.

PERMANENCES

Du lundi au vendredi de 9h à 18h
Maison de l'Habitat et du Logement
20A rue Balay à Saint Étienne
0477 414125

En mairie de Firminy le 4ème vendredi du mois de 14h à 17h

En mairie de Rive de Gier le 2ème lundi du mois de 9h à 12h

PATRIMOINE : SAINT-ÉTIENNE BALADES

UNE NOUVELLE APPLICATION MOBILE



Avec l'application gratuite Saint-Étienne balades, **embarquez en autonomie dans des circuits aux thématiques variées qui vous permettront de découvrir ou redécouvrir à votre rythme Saint-Étienne et son territoire.**

Ponctué de points d'intérêts, ces parcours vous proposent des visites interactives enrichies par des vidéos, anecdotes, interviews et quizz, mais aussi par de la réalité virtuelle et augmentée, dans des lieux parfois inédits.

Une façon originale de découvrir Saint-Étienne!

Saint-Étienne balades sera disponible:

- sur l'application Mobilisé Saint-Étienne
- sur Google Play et App Store en téléchargement direct.

AUJOURD'HUI 2 PARCOURS STEPHANOIS DISPONIBLES DE 2,8 ET 3 KILOMETRES

Au fil du Furan



Si le Furan a permis la naissance de Saint Étienne, ce torrent enterré à partir du XVIIe siècle est aujourd'hui largement visible dans la ville. De Valbenoite à la place de l'Hôtel de Ville, embarquez pour un circuit ludique à la découverte du Furan et de l'histoire de Saint Étienne.

Beneyton raconte Saint Étienne



Claude Beneyton (1698/1772), maître maçon stéphanois, a rédigé au XVIIIe siècle une chronique décrivant la ville de Saint Étienne à son époque. Son texte incisif, ponctué d'anecdotes parfois truculentes, met à jour la mentalité des habitants de la ville à la fin de l'Ancien Régime. Embarquez pour un voyage dans Saint Étienne au XVIIIe siècle en suivant Claude Beneyton, un guide haut en couleurs, au gré de ses histoires et de ses descriptions... Un parcours proposé par les Médiathèques municipales de Saint Étienne.

SIAMVG

(SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA MOYENNE VALLÉE DU GIER)

La station d'épuration de la Valanière à Tartaras située le long de l'autoroute A47 traite les eaux usées de 17 communes regroupées en Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Moyenne Vallée du Gier, le S. I. A. M. V. G. Le syndicat a pour but la collecte et le traitement des effluents communaux.

La station d'épuration de Tartaras a été mise en service en 1989 pour une capacité initiale de 38 000 équivalents habitants. La collecte d'assainissement se fait par l'intermédiaire d'antennes et regroupe les effluents dans un collecteur principal jusqu'à la Station d'épuration.

Aujourd'hui, elle traite 46 000 équivalents habitants, 4 606 053 m³ d'eau épurés.

Le Comité Syndical du S.I.A.M.V.G. est formé par les Communes de la Moyenne Vallée du Gier adhérentes à Saint-Étienne Métropole (Cellieu, Château-neuf, Dargoire, Farnay, Génilac, La Grand-Croix, L'Horme, Lorette, Rive-de-Gier, Saint-Joseph, Saint-Martin-la-Plaine, Saint-Paul-en-Jarez, Tartaras) et Vienne Condrieu Agglomération (pour la commune de Trèves) et Chabanière. Il est administré par un Comité Syndical composé de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants élus par la Commune de Chabanière ainsi que pour Vienne Condrieu Agglomération et de vingt-six délégués titulaires et de vingt-six délégués suppléants, désignés par Saint-Étienne Métropole.

Nous utilisons l'eau au quotidien: pour prendre une douche, laver sa vaisselle, faire des lessives, tirer la chasse d'eau...

Toutes ces eaux usées sont collectées dans les canalisations puis acheminées vers une station d'épuration.

La STEP de Tartaras rassemble une succession de dispositions, empruntés tour à tour par les eaux usées. Chaque dispositif est conçu pour extraire au fur et à mesure les différents polluants contenus dans les eaux.

Dans une STEP, des procédés physiques et biologiques permettent de transformer la pollution en boues.

Les eaux usées traitées dans les stations d'épuration sont ensuite rejetées dans le milieu naturel.

Afin de sensibiliser le public et les usagers au traitement de l'eau et la préservation de l'environnement, le SIAMVG a décidé l'aménagement d'un parcours à vocation pédagogique à la station d'épuration de Tartaras. Visite pédagogique, accueil et diffusion d'un film éducatif sur l'histoire, le rôle et le fonctionnement de la STEP, ainsi qu'un traçage au sol et des panneaux pédagogiques jalonnent le parcours et expliqueront les différentes étapes et le fonctionnement de la filière.

Différents aménagements s'inscrivent dans ce projet:

- Création d'une aire de stationnement pour bus
- Création d'un escalier extérieur pour l'accès à la salle de projection
- Aménagement de la salle de commandes située au R+1 du bâtiment existant (non-inondable d'après le PPRNPI) avec mobilier, EPI, écran et système audio-guide individuel pour les visiteurs
- Réalisation d'un film présentant la

STEP et les phases du traitement

- Création d'un parcours matérialisé au sol pour la visite de la STEP
- Création de 8 panneaux pédagogiques présentant et expliquant les étapes successives de la filière
- Création d'une plateforme d'observation en hauteur permettant une vision globale de la STEP
- Création d'une plateforme d'observation du rejet située en encorbellement au-dessus du Gier
- Mise en place de nouveaux garde-corps autour du relevage et sur le bassin d'aération sur une longueur totale de 135 m environ
- Rénovation du bassin à poissons existant

Le montant global du projet est de 231 156 € TTC (192 630 € HT)

Aménagements prévus:

- Emplacement du stationnement du bus
- Détail du cheminement piéton
- Emplacement des plateformes d'observation
- Emplacement des accès à aménager

La réception des travaux et les premières visites prévues pour septembre 2020 sont reportées en raison de la crise sanitaire.

ENTREPRISE de PROPRIÉTÉ



RG

Net

A. GRÉCO

LE MAS - 42800 SAINT JOSEPH

04 77 73 03 27

06 61 71 34 86



iadfrance.fr



Stéphanie GALISSON

06 62 55 56 10

stephanie.galisson@iadfrance.fr

https://www.facebook.com/stephanie.galisson.7

AVIS DE VALEUR OFFERT

Notre conseiller immobilier indépendant | Membre du Lycée des Professeurs Immobiliers de la Région



CAN FAÇADES

Ravalement de façades



38 Rue de la Poiré Ferdinand Gaillard
42800 Rive-de-Gier



canfacade@gmail.com



06 13 18 76 73

SIEMLY

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLÉE DU GIER

LE SIEMLY... Au nom de l'eau... entre Loire et Rhône

Le miracle de l'eau! Cela est tout naturel pour la plupart d'entre nous, mais pour moi qui ne suis pourtant pas un dinosaure... j'ai 66 ans! Je fais partie de cette génération qui a vu arriver l'eau du Rhône dans nos maisons. C'était en 1962.

Avant, nous allions puiser l'eau au puits de « la Julie », une eau bien fraîche, éblouissante de clarté et de pureté. Puis est venu le temps de l'eau du puits directement sur l'évier en actionnant une pompe, c'était déjà une belle avancée.

Fallait-il être un peu fou pour, au sortir de la guerre 39-40, décider de pomper l'eau à Grigny, à 150 mètres d'altitude pour la monter 850 mètres plus haut, à des kilomètres de là en traversant le relief tourmenté des Monts du Lyonnais? Sans doute un peu, mais il fallait aussi que les élus de l'époque **André Loste et Benoît Carteron** soient des visionnaires et qu'ils aient compris que l'eau allait jouer un rôle capital pour le développement de nos territoires.

Nous ne sommes que les héritiers de ces « aventuriers ». L'objectif n'est pas de faire prospérer notre héritage, mais plutôt de le maintenir en bon état pour les générations futures. Pour cela nous avons aujourd'hui de nouvelles technologies qui nous permettront à l'avenir de dépenser le bon euro au bon endroit. En effet l'expérience nous a montré que les canalisations les plus anciennes ne sont pas forcément les plus

usées. Le problème est beaucoup plus complexe: la nature du tuyau, la terre dans laquelle il repose, l'environnement sont des facteurs qui agissent sur le vieillissement de la canalisation. En nous appuyant sur de nouvelles techniques, nous pourrions réduire les fuites encore trop nombreuses tout au long de nos **2155 kilomètres de réseau**.

Pour la plupart de nous qui ont toujours bénéficié de « l'eau courante », sans pratiquement aucune coupure, il est parfois difficile de se rendre compte de la chance que nous avons de bénéficier d'un tel confort à un prix finalement très modeste (90 centimes par jour en moyenne par foyer).

Ce syndicat est géré depuis 70 ans par des élus de différents bords politiques sans que cela pose le moindre problème. Ayons la sagesse de le transmettre aux générations futures dans les meilleures conditions possibles.

Aujourd'hui le syndicat est étendu, il regroupe en 2020 75 communes, dont: 46 dans le Rhône et 29 dans la Loire

Le Syndicat rassemble 35176 abonnés, pour près de 80000 habitants desservis.

■ 52236 dans le département du Rhône (23106 abonnés)

■ 26914 dans le département de la Loire (12070 abonnés)

Le mode de gestion est exploité en affermage

La gestion du service se fait par Délégation de Service Public, plus

précisément par un contrat d'affermage avec un prestataire. L'exploitant est **SUEZ** (anciennement Lyonnaise des Eaux) en vertu d'un contrat de 12 ans et 9 mois, il prendra fin au 31 décembre 2022.

En tant que vice-présidente, je représente les communes de:

■ Chabanière (résulte de la fusion de St Maurice/Dargoire, Saint Didier/Sous Riverie et Saint Sorlin)

■ Tartaras, Dargoire

■ Beauvallon (résulte de la fusion de St Jean de Touslas, Saint Andéol le Château et Chassagny, cette dernière est hors syndicat)

■ Riverie, Sainte Catherine, Saint André la Côte

■ Chaussan, Rontalon

Je suis heureuse de pouvoir participer à cette belle aventure, de grandes échéances nous attendent: renouvellement du mode de gestion, puis des marchés, renouvellement de canalisations et de maîtrise d'œuvre à bons de commandes. **Le Président actuel est Bernard Chaverot et le Directeur Bernard Fontbonne.**

J'ai une **délégation à l'agriculture, à la solidarité et l'aide humanitaire**, je vais mettre toute mon énergie pour apporter ma contribution, si modeste soit-elle, pour faire avancer avec l'ensemble du Syndicat et nos partenaires, cette belle mécanique.

Huguette DRID

Finances Publiques

Nouveau service
« paiement de proximité »



Pour payer en espèces*, rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

Comment payer ?

- Vérifiez que votre avis, comporte :
 - un QR code
 - la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement
- Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité



Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Mission Locale GIER PILAT



Dans le cadre du Service Public de l'Emploi, les MISSIONS LOCALES sont chargées de mettre en œuvre des actions de repérage et d'accompagnement.

Vous trouverez les informations en ligne sur ce lien:
<https://infogram.com/obligation-de-formation-mlgp-1h984w97dkmd6p3?live>



Projet des invisibles

NOUS REPOUSSONS A VOUS
Besoins individuels

Vous avez entre 16 et 29 ans ?
 Vous n'êtes pas suivi(e) par la Mission Locale, Pôle Emploi ?
 Vous avez des besoins ?

UN SEUL NUMÉRO

WhatsApp
 07.81.84.38.88

INVESTIR DANS VOS COMPÉTENCES

TELECHARGEZ L'APPLICATION
<https://app.ml-gierpilat.org>

SIPG



(SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER)



Le LUDOBUS est un espace mobile de prêts de jeux et jouets. Il s'adresse aux enfants, adultes, professionnels (animateurs, éducateurs, enseignants, assistantes maternelles...) et collectivités (crèches, écoles, maison de retraite, instituts spécialisés...).

Il offre aux adhérents la possibilité d'emprunter des jeux et jouets; ceux-ci étant classés en quatre catégories principales:

- jeux d'exercice (hochets, roulants, manipulation...)
- jeux symboliques (figurines, garages, poupées...)
- jeux d'assemblage (puzzles, kapla, lego, casse-tête...)
- jeux de règle (stratégie, coopératifs, langage, adresse...)

Il propose également des animations ludiques aux collectivités adhérentes.

Depuis 1997, le LUDOBUS, créé par le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier, circule sur 18 communes. Sa gestion est confiée aux FRANCAS de la Loire.

Il est présent sur la commune de Tartaras les 1er mercredi du mois de 10h45 à 11h45. Il stationne dans la cour de la médiathèque.

Garage BOUTIN
Agent PEUGEOT
 44, rue Claude Drivon
 42800 Rive-de-Gier
 04 77 75 04 22

PEUGEOT
 MOTION & EMOTION

MÉCANIQUE
 CARROSSERIE
 DÉPANNAGE
 VENTE DE VÉHICULES
 NEUFS ET D'OCCASION

Entreprise Générale d'Electricité
 ENTREPRISES - INDUSTRIES - PARTICULIERS
 DÉPANNAGE - ENTRETIEN - INSTALLATION

27 Montée du Bourg - 42580 La-Tour-en-Jarez
Tél. 04 77 79 05 34 - Fax 04 77 74 97 96

Petites histoires d'appartenances OU DE FRONTIÈRES DE COMMUNES ET DE DÉPARTEMENTS

VIEILLE COMPLAINTE DU « JE T'AIME ET MOI NON PLUS, ENTRE RHÔNE ET LOIRE »

Le lundi 10 août 2020 le journal « *La Tribune, le Progrès* » passait un article basé sur les études de Laurent Chalard docteur en géographie à la Sorbonne, qui ni plus ni moins, affirmait qu'il serait peut-être judicieux de rattacher **Tartaras et Dargoire** au département du Rhône!

Ce vieux débat n'est pas d'aujourd'hui et pour le comprendre, il est bon de rappeler un peu d'histoire. Nos communes frontalières ainsi que nos deux départements ont traversé de nombreuses tribulations administratives.

Les origines

Tartaras fait partie du Jarez actuel qui à l'origine était sans doute peuplé par les **Ligures**. Le pays devait être très boisé, avec des forêts de chênes, sur à la fois les Monts du Lyonnais et sur le versant du Pilat, rive droite du Gier. Cette rivière passait difficilement dans le fond d'une dépression qui devait ressembler à un marécage. L'arrivée des **Celtes** et la fusion avec les populations précédentes ont donné les **Gaulois**. Le village fait partie d'un territoire qui était occupé par le peuple Gaulois des **Ségusiaves (dits aussi Ségusiens)** dès le VI^e siècle avant Jésus-Christ. Le nom de Ségusiave viendrait d'une divinité celte : **Segeta**. La **Ségusiavie** couvrirait essentiellement le département actuel de la Loire et une partie de celui du Rhône. Les Eduens au nord, les Arvennes à l'ouest et au sud-ouest et enfin les **Allobroches** à l'est (Vienne était leur capitale), ces derniers avaient franchi le Rhône, leur frontière naturelle et ils ont sans doute occupé le versant rhodanien du massif du Pilat. La capitale de la Ségusiavie était **Feurs (forum Ségusiavorum)**.

Les ségusiaves prirent part à la lutte contre l'invasion romaine; ils furent vaincus dans les plaines de **Saint-Haon-le-Vieux** (54-52 avant J. C).

La domination de Rome et la période gallo-romaine

La partie de la Ségusiavie, le Jarez, (qui signifie « Pays du Gier », « **ager jarensis** ») est le « Jaris » et elle va être incorporée dans la province romaine de la **Lyonnaise** fondée vers 27 par l'empereur **Auguste**. La capitale de cette province est bien sûr **Lyon (Lugdunum)**;

la colonie romaine fondée en 43 sur la colline de Fourvière (« **forum vetus** » ou « le vieux forum ») Lyon en celtique se nommait **Lougos Dounos**, la « hauteur des corbeaux », d'où le nom de Lugdunum en latin.

La présence romaine sur le village est attestée par divers vestiges (tuiles à rebord, débris de poterie et pièces de monnaie); à la **Romadière** (près de Murigneux) subsistent des traces archéologiques de villas romaines; le poste du « **mont Chatelard** » était également un poste romain; Entre Lyon et la haute vallée du Gier il existait une route qui passait par Brignais, Taluyers, Mornant, Saint Jean de Touslas, Dargoire, Tartaras et qui rejoignait le Gier à proximité de Combeplaine, puis remontait la vallée. (Cette voie portait le nom de « **Via publica** » ou « **strata publica** » ou encore « **strata Lugdunensis** »).



Document Patrick Berlier

La province « la Lyonnaise » sera démembrée en 375 et le territoire jarézien est alors incorporé à la 1^{ère} Lyonnaise.

Des Carolingiens au traité de Vienne (1312)

Vers la fin de la période gallo-romaine le Jarez est toujours dans le Pays de Lyon (**pagus Lugdunensis**).

Tartaras et Dargoire appartenait sans doute à l'« **Ager gofiacensis** » c'est-à-dire au canton de Mornant dans le Rhône, ancienne subdivision romaine. C'est ce qu'avance **Antoine Vachez** l'historien local né à Riverie (1832-1910) en citant le nom de « **Taraviacus** » pour Tartaras, qui en fait ne serait que la déformation de « **Tartaracus** » cité dans un pouillé de l'**île Barbe** en 1183. (Un pouillé étant le tableau des bénéfices dépendant de l'abbaye).

Sous l'époque carolingienne le territoire français était divisé en **Pagi (pagus au singulier)**, qui elles-mêmes étaient divisées en circonscriptions secondaires au nom variant suivant les provinces. Dans la région du Lyonnais elles portaient le nom d'**Agri (Ager au singulier)**. Les **Agri** étaient elles aussi divisées en **Villas** (villages ou hameaux).

Le **Pagus Lugdunensis** de notre région lyonnaise ne comptait pas moins de 80 Agri. La plus importante de ces Agri était celle de **L'Ager Gofiacensis**. Sur la droite du Gier se trouvait l'**Ager Jarensis** (avec en particulier Echalas et Trèves). Le Garon limitait cet Ager et le canton actuel de **Mornant** le complétait. **Vachez** honnêtement explique ne pas avoir de preuve formelle de l'appartenance de **Dargoire et Tartaras** à l'Ager Gofiacensis, mais il pense que c'est fort probable. (L'Ager Gofiacensis est mentionné dans une charte de l'an 955)

C'est sous les **Carolingiens** au cours du IX^e siècle que se constitue le véritable territoire administratif du Jarez (il va d'**Oullins** jusqu'à la Loire). Avec la féodalité et les guerres seigneuriales, le Jarez est partagé par le traité de 1173 entre le comte du Forez **Guy II ou Guigues II (1130-1206)** et l'archevêque de Lyon **Guichard de Pontigny (décédé en 1181)**: la partie occidentale reste au comte du Forez et la partie orientale (par rapport au méridien de **Sorbiers**) reste à la **province ecclésiastique du Lyonnais**.

Le Forez intègre le royaume de France alors que la province ecclésiastique du Lyonnais appartient au **Saint empire germanique**; le territoire communal n'était donc pas français, c'était même un territoire qui était ennemi de la France! **Frédéric Barberousse (1122-1190)** régnait comme empereur d'Occident sur le Saint Empire Romain-Germanique; la frontière de cet empire et la France passait entre Saint-Chamond et Saint-Etienne sur une ligne passant par Chazelles-sur-Lyon, Terrenoire et Rochetaillée; Notre territoire communal ainsi que celui de Dargoire ne seront rattachés à la France qu'en 1312 (traité du 10 avril 1312), par **Philippe IV le Bel**. (Roi de France **1268-1314** qui achètera le comté de Lyon à **Pierre de Savoie** l'archevêque de Lyon).

Du traité de Vienne à la révolution

Les paroisses du Jarez étaient regroupées en « archiprêtres »; en 1742 l'archiprêtre du Jarez sera partagé en deux: celui de **Saint Etienne** et celui de **Mornant**, dont faisaient partie **Tartaras** et toutes les communes des actuels cantons de **Rive de Gier** et de **La Grand-Croix**.

En 1760 dans « l'Almanach de Lyon » le village est ainsi décrit:

« La paroisse a trois-quarts de lieu de circuit; on y compte 180 communicants et il paraît que leur nombre diminue. On y cueille du vin et peu de bled (blé). Le tiers du terrain est inculte. L'église est sous le vocable de St Pierre-aux-liens. Le prieur nomme à la cure et jouit de la dime. Le prieur est **M. de Roussy** chanoine à Montbrison. Le curé est **Auquier** ». (**Balthazar Auquier** a été curé de Tartaras de 1736 à 1792, il est mort à 82 ans)

Sous l'ancien régime, **Tartaras** était donc donné comme village, prieuré et paroisse du Lyonnais diocèse de Lyon. La paroisse dépendait de l'archiprêtre de **Mornant**, élection de **Saint-Étienne**, justice de **Châteauneuf-Dargoire** dépendant du comté et de la sénéchaussée de Lyon.

De la Révolution à 1793

Le 26 février 1790, le Jarez passe dans le département de **Rhône et Loire** qui vient d'être créé (ce département de Rhône et Loire correspond à l'ancienne généralité de **Lyon**).



Carte du département de Rhône et Loire

À la création des départements, notre commune et celle de Dargoire passent donc dans le département de Rhône et Loire le 13 janvier 1790. Ce département

comptait 6 districts: celui de la ville de Lyon; celui de la campagne de Lyon; celui de Saint-Étienne avec les cantons de Saint-Chamond et de Rive de Gier en Lyonnais (ce district était celui de notre commune); celui de Montbrison; celui de Roanne; celui de Villefranche.



La municipalité de cette époque est dirigée par **Pierre Mussieux** (maire du 31.01.1790 au 20.11.1791)

Ce département de Rhône et Loire englobait donc le **Forez**, le **Beaujolais** et le **Lyonnais**.

Le 24 septembre 1792, le conseil de **Tartaras** dirigé par **Novallet Jean Philibert** (maire du 20-11-1791 au 06-01-1793) se réunissait pour étudier la proposition de la commune de **Dargoire**, qui souhaitait être réunie en un seul clocher avec Tartaras et Saint Jean de Touslas, commune du Rhône et passer ainsi dans le district de la campagne de **Lyon**. Un dénommé **Ferrand** administrateur du département de Rhône et Loire avait été nommé comme commissaire pour demander l'avis de la commune de Tartaras qui devait se prononcer sur cette proposition; il était accompagné du président du district de la campagne de Lyon. Argument principal avancé par les tartarins: « pour se rendre à **Mornant** il faudrait traverser des ruisseaux comme le « **Mornantet** » en particulier et en cas de pluie ils deviennent infranchissables! ». Les membres du conseil « soulignaient leur attachement aux assemblées primaires qui se trouvaient à Rive de Gier et en particulier la garde nationale ». Pour toutes ces raisons le conseil demandait au commissaire de Rhône et Loire de laisser la commune rattachée au district de Saint Etienne.

Le 30 septembre, **Dargoire** persistait dans sa demande, les autorités de Saint Etienne et Lyon étant saisies, le conseil de **Tartaras** continua à dire que la réunion de ces trois clochers était contre nature; de plus comme le clocher de l'église de **Dargoire** étant en ruine, **Tartaras** n'aurait pas les moyens de réparer le bâtiment; Enfin beaucoup de gens de Dargoire se rendaient déjà à l'église de **Tartaras**; quant à **Saint Jean de Touslas** ce village était beaucoup trop éloigné; le conseil refusa finalement cette fusion. **Tartaras et Dargoire** restèrent donc dans le département de Rhône et Loire.

De 1793 à aujourd'hui

Le département de **Rhône et Loire** ne dura pas longtemps. En effet en 1793, les lyonnais se soulèvent contre la convention montagnarde. Montbrison et St Etienne prennent le parti des insurgés. Les élus stéphanois accueillent dans un

premier temps un bataillon de rebelle lyonnais puis les chassent un mois plus tard! Une mission des représentants du peuple le 12 août 1793 par arrêté provisoire sépare en deux le département de Rhône et Loire: **La Loire et le Rhône** et ce pour punir **Lyon**. La convention par décret du 29 brumaire de l'an II (19 novembre 1793) entérine cette proposition. (La commune a pour premier magistrat **Dussigne Jacques** qui a été maire du 06.01.1793 au 08.02.1794).

Tartaras et Dargoire sont donc placés dans la Loire pour des raisons purement économiques, (les mines de charbon) et de liaison avec le bassin houiller stéphanois qui était en plein essor. La production houillère du Gier était même à l'époque plus importante que celle de St Etienne! De plus le canal de Givors en liaison avec Rive de Gier était une liaison indispensable pour l'acheminement du charbon qui était essentiellement ligérien.



Première page du décret de la convention du 29 brumaire de l'an II de la République



Reproduction plus moderne du début de ce décret

Deux inscriptions gravées sur la façade sud de la Préfecture de la Loire, à Saint Etienne, résumant en style lapidaire l'histoire du Forez jusqu'en 1793 :

« *Le pays des Ségusiaves a formé la cité romaine de Lyon, puis le comté de Lyon et, par scission le comté du Forez (1173). Le Forez au Roi (1531) a fait partie de la généralité de Lyon et du département de Rhône et Loire; il a formé le département de la Loire en 1793.* ».

Avant de parler des velléités diverses pour un rapprochement entre les ex départements de Rhône et Loire signalons quelques faits administratifs sur la gouvernance départementale de la Loire.

La préfecture est située en 1793, d'abord à **Feurs** car **Montbrison** devenu **Montbrisé** et **St Etienne** rebaptisée **Armeville** n'ont pas la confiance des autorités.

Elle sera transférée à **Montbrison** le 22 juillet 1795.

En 1814, le préfet de la Loire, **Claude Philibert De Rambuteau (1781-1869)**, transféra le chef-lieu du département à **Saint Bonnet le Château** car on craignait l'arrivée des autrichiens. Ces derniers attendus à la Fouillouse arrivèrent tranquillement par la vallée du Gier pour arriver enfin à **Saint Étienne**. La commune de Saint Bonnet le Château fut donc pendant quelques semaines l'éphémère capitale de la Loire.

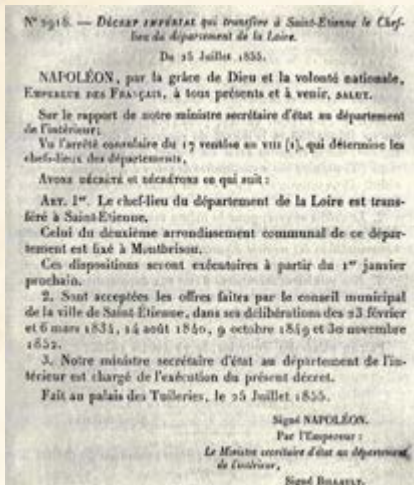
Saint Étienne deviendra seulement préfecture par un décret du 25 juillet 1855 de **Napoléon III** (le transfert effectif se réalise le 1er janvier 1856).

La préfecture fut d'abord abritée dans les bâtiments de l'hôtel de ville de Saint Étienne; L'hôtel de la Préfecture a été construit sur un terrain acheté à la ville en 1874 et qui n'a été rétrocédé au département qu'en 1982. La pose de la première pierre eut lieu le 19 août 1895 et les divers services ne s'y installèrent que le 15 octobre 1901. La préfecture fut inaugurée le 12 janvier 1902 en présence du président du conseil **Waldeck-Rousseau (1846-1904)** Toutes les communes du Département étaient représentées à cette cérémonie. Qui représentait la nôtre? Le maire de l'époque sans doute qui était **Girard Jean-Baptiste** (Maire de 1896 à 1908; né en 1851).

Il semble que pendant le premier empire les deux communes de Tartaras et Dargoire ne firent qu'une (au moins de 1808 à 1815) car pendant cette période le maire était le même dans les deux communes: **Jean Vial**. Il manque malheureusement de nombreuses archives de cette période à la mairie!



1er janvier 1856 transfert de la préfecture à St Étienne; caricature (Le Progrès du 09.08.2017); L'arrêté de Napoléon datait du 25.07.1855



En 1832, des pétitions circulaient pour demander le rattachement de Tartaras au département du Rhône car les impôts fonciers étaient trop importants sur la commune; le maire (**Chepigre Simon** à la tête de la commune du 21.12.1832 au 23.07.1843), écrivait au Préfet le 11 janvier 1833 pour essayer de calmer les esprits et pour supplier l'autorité de tutelle de faire un geste: « *Le moment si désiré, Monsieur le Préfet arrivera sous votre administration éclairée, si sage et impartiale: la contribution foncière (doit baisser) car elle est exorbitante; les propriétaires vendent leurs biens et tous, ils abandonnent le Pays; déjà la moitié des propriétés ont été vendues à cause de la masse accablante de l'impôt foncier. Je réclame monsieur le Préfet réduction de moitié du contingent de la contribution foncière... il appartient à un magistrat tel que vous de mettre fin à la malheureuse situation de ma commune en arrêtant les habitants dans leur projet de se séparer d'un département où leurs espoirs d'un allègement d'impôt est trop long à obtenir. Ils voient dans les communes voisines situées dans le département du Rhône les cotisations la moitié moins chère que les leurs...* ».

On ne connaît pas la réponse du Préfet; on ne sait pas non plus si les impôts

fonciers furent allégés, mais l'on sait que **Tartaras** resta dans le département de la Loire!

Le 25 mars 1838, le conseil de **Tartaras** se réunissait en séance extraordinaire, toujours sous la présidence de **Chepigre Simon** pour examiner et donner son avis sur le projet du conseil d'arrondissement * qui dans sa première séance de 1837 proposait de supprimer la commune de **Dargoire** pour la réunir à celle de **Tartaras**; Le sous-préfet de Saint Étienne par courrier en date du 5 mars 1838 demandait donc à la commune de Tartaras de se prononcer sur ce projet. Un géomètre avait même été choisi pour la levée des plans des deux communes: le dénommé **Girard Roger** (Architecte de la ville de **Rive de Gier** qui réalisa les plans de la maison d'école en février 1837; cette maison d'école est actuellement la maison des associations et elle fut aussi en partie, l'ancienne mairie jusqu'en 2003.)

La réponse du conseil de **Tartaras** fut la suivante:

« *Considérant que d'après notre expérience et les témoignages de tous les anciens des deux communes pendant que les deux s'étaient réunies en une seule ce qui avait lieu sous l'empire, une harmonie et un accord général existaient entre tous les habitants des deux localités et que depuis la séparation ce qui eut lieu sous la restauration, une animosité et des différends se sont avérés et se font sentir soit pour l'entretien des chemins que **Dargoire** est obligée d'entretenir sur **Tartaras** attendu que les habitants de **Dargoire** ne peuvent pas faire un pas sans passer sur **Tartaras**, soit pour les frais du culte attendu que les deux communes réunies ne font qu'une toute petite paroisse de 550 habitants et pour qui il est impossible de subvenir aux dépenses du culte sans avoir recours à une imposition. Le conseil municipal assisté des plus imposés (le vote à l'époque n'était pas basé sur le suffrage universel mais sur le vote censitaire) croit et pense que ce sera un bien de réunir les deux communes d'abord pour l'intérêt des biens et la tranquillité des deux communes et pour l'intérêt du gouvernement qui gagnera tous les ans une subvention qu'il fournit pour l'instruction primaire et tous les frais que nécessite une commune.* »

Cette délibération fut sans aucun doute commentée dans les deux villages et il semble que devant les protestations de **Dargoire**, la sous-préfecture était prête à trouver un compromis: on fusionne **Dargoire** à **Tartaras** qui formeront donc une seule commune, la commune nouvelle sera celle de **Tartaras** mais le chef-lieu des deux communes réunies sera situé à **Dargoire**!

C'est donc au tour de **Tartaras** de protester!

Le 1er novembre 1838 le conseil municipal de **Tartaras** se réunissait et rejetait cette proposition; « *si l'on avait pensé que **Tartaras** ne soit pas chef-lieu de cette réunification, jamais nous n'aurions donné un avis favorable à la fusion... **Tartaras** a toujours été chef-lieu même sous l'empire où les deux communes étaient réunies en une seule! **Tartaras** a 330 habitants et **Dargoire** 220... »*

Le conseil déplore que « *l'autorité supérieure se trouve affaiblie par des réclamations de la part des habitants de **Dargoire** qui inventent toutes sortes de mensonges...* » et il réclame des arbitres pour vérifier et conforter la position de **Tartaras** qui doit être chef-lieu!

Mais les autorités départementales ne veulent pas trop prendre parti et elles ne bronchent pas!

Le 1er août 1840, le conseil municipal de **Tartaras** restant sur sa position demande donc à ce que la fusion ne se réalise pas:

« *Vu plusieurs réclamations des habitants de **Tartaras** tendant à réclamer contre le projet de réunion des deux communes de **Tartaras** et **Dargoire**, attendu que l'on a été induit en erreur et qu'il en résulte des suites très fâcheuses entre les habitants des deux communes, considérant en effet que depuis que le projet de réunion a eu lieu il s'est élevé et il s'élève journellement des rixes, des disputes, soit dans les champs, soit le long du canal et qu'il ne s'est pas écoulé un jour de la paix dont on jouissait avant le projet. Considérant que ces querelles ont lieu non seulement dans la commune mais dans toutes les communes avoisinantes, dans les foires, marchés et fêtes où les habitants de toutes les communes se rendent et qu'il en résulte un scandale affreux pour tous les environs. Considérant que l'auteur du projet de réunion prévoyant sans doute les suites fâcheuses de son entreprise et voyant qu'il ne lui serait impossible de contenir deux peuples courroucés entre eux, a abandonné les rênes de sa commune, (sans doute le maire de **Dargoire** de l'époque **Jean-Louis Potin**) le conseil municipal de **Tartaras** demande que les communes demeurent séparées comme elles l'étaient. »*

La fusion ne se réalisa donc pas et la paix revint!

* Le conseil d'arrondissement exista jusqu'en octobre 1940; il était composé d'élus des conseillers de cantons; leur rôle était surtout de s'occuper des contributions directes; il faisait partie du collège qui élit les sénateurs

En 1844 changement d'opinion: **Tartaras** par dépit veut être rattaché au département du Rhône! (On est en pleine restructuration des communes avec création de communes à partir d'une plus grande que l'on découpe)

Lors de sa séance du 6 février 1844 le conseil municipal sous la houlette de son édile **Perret Jean Pierre** (maire du 23-07-1843 au 06-05-1848) délibère pour être rattaché au Département du Rhône. Les arguments avancés (très confus) sont les suivants:

« *Premièrement, que dans sa dernière session le conseil général de la Loire a émis le vœu que la commune de **Saint Paul en Jarrest** fut distraite du canton de **Rive de Gier** pour faire partie de celui de **Saint Chamond**.*

*Deuxièmement, que le conseil municipal de **Rive de Gier**, demande à l'unanimité et dans une délibération remplie de plaintes énergiques à faire partie du Département du Rhône. (**Rive de Gier** avait déjà délibéré le 20 août 1841 en demandant son « annexion » au Département du Rhône, et la commune réitéra cette demande le 23 février 1844.)*

*Troisièmement, qu'il importe à la commune de **Tartaras** de mêler l'expression de son mécontentement à celle des habitants de **Rive de Gier** et de résister à l'influence de deux ou trois individus dont les intrigues sont connues de tout le monde (nous, on ne sait pas de qui parle le conseil).*

*Le conseil municipal après avoir délibéré, considérant que les démembrements des cantons intéressent les communes qui dépendent de ces cantons, que le conseil municipal de **Tartaras** instruit que l'érection projetée de la commune de **Lorette** avait fait éclore dans le canton de **Saint Chamond** la prétention exorbitante de distraire à son profit la commune de **Saint Paul en Jarrest**, sans enquête préalable, ce qui est inouï!*

*Considérant que si la commune de **Lorette** est érigée ce sera aux dépens de la commune de **Farnay** dépendant du canton de **Saint Chamond** jusqu'à concurrence de 400 habitants.*

*Considérant que cette distraction ne peut en aucune manière justifier une compensation aussi forte que celle de la commune de **Saint Paul en Jarrest** qui compte environ 4000 habitants;*

*Qu'il est sans exemple qu'au bonheur des populations, des circonscriptions, les droits acquis pour une si minime distraction que **Rive de Gier** n'a jamais demandée.*

Que cette perturbation est causée par quelques personnes dont les intrigues ne sont pas un mystère et qui n'agissent que dans leur intérêt partisan.

Considérant que le conseil d'arrondissement tout composé de personnes des localités et par suite compétentes dans cette matière ont désapprouvé tous changements et voté à l'unanimité pour le statu quo.

*Considérant que **Tartaras** est situé à l'extrémité du canton de **Rive de Gier** qui lui-même est le canton le plus éloigné de **Montbrison** chef-lieu du département de la Loire (Montbrison est préfecture depuis le 22 août 1795 et laissera la place à **Saint Étienne** le 25 juillet 1855).*

*Considérant que cette commune est enclavée dans le département du Rhône à tel point que pour y aller de **Rive de Gier** il faut mettre deux ou trois fois le pied sur ce département.*

*Considérant que cette partition topographique accumule sur elle des charges et des désagréments, qu'il faut signaler les déplacements aux quels oblige le pays avec les rapports avec la métropole, l'absence de chemins vicinaux praticables; que tous ces inconvénients disparaîtraient pour cette commune si elle faisait partie du département du Rhône, à cause de ses rapports avec **Lyon** qui sont journaliers, constants et obligés pour la faible distance qui les sépare.*

Qu'elle y trouverait encore l'avantage d'alléger considérablement les impôts qui comparativement à ceux payés par les communes voisines qui appartiennent au département du Rhône sont de plus du double, fait trop connu pour être contesté.

*Pour tous ces motifs le conseil municipal de **Tartaras** profite de l'occasion que lui offre la demande de **Saint Chamond** pour exprimer son mécontentement et demande à l'unanimité à ce que notre commune rompe tous liens avec le département de la Loire, pour être jointe au département du Rhône à qui elle doit appartenir tout naturellement pour ses mœurs (sic), ses habitudes, ses rapports d'affaires, ses sympathies (sic) »*

En quelque sorte on disait le contraire de ce que l'on rejetait en 1832!

Les autorités ne pipèrent mot et la commune resta dans la Loire ainsi que celle de **Rive de Gier**.

Après le 25 juin 1940 les deux villages seront situés dans ce que l'on a appelé « la zone libre ». Cette zone sera de retour sous occupation allemande après novembre 1942 et ce jusqu'à la libération de 1944.

Le 25 janvier 1948, le conseil municipal de **Girard Antoine** (maire du 26-10-1947 au 30-09-1951) refusait la proposition du conseil général du Rhône qui proposait de rattacher **Tartaras** à ce Département.

En 1972 une tentative gouvernementale de fusion de communes fut proposée; les conseillers de **Tartaras et Dargoire** se réunirent le 21 septembre 1972. Le 20 février 1972, le conseil de **Tartaras** se prononçait pour une fusion en communes associées avec **Dargoire, Chateaufort, Saint Joseph, Saint Martin la Plaine** mais sous réserve que **Saint Maurice sur Dargoire** (Rhône) fasse partie du regroupement. Les conseillers de **Tartaras et Dargoire** se réunirent le 21 septembre 1972.

Les communes de Tartaras et Dargoire avaient pour maires respectifs **Deplaude Claude** (qui officia du 30-09-1951 au 21-03-1977) et **Jacques Reynaud** (qui officia de 1959 à 1977)

Le 21 septembre 1972 le conseil votait une délibération qui réitérait cette proposition mais le grand amour n'était pas au beau fixe entre **Dargoire et Tartaras**:

Dans T. V Hebdo édition de Saint-Étienne, supplément au N° 423 du 22 octobre 1972 le maire de **Tartaras** disait: « *Nous n'avons rien de commun avec Dargoire. Les rivalités de clochers existent entre nos deux communes* ».

Le maire de **Dargoire** ajoutait lui aussi: « *il faut être réaliste, nos rapports ne sont pas excellents. Nous n'avons pas les mêmes conceptions, les mentalités sont différentes!* (Cité par **Christian Barbier** in « les communes de la Loire: l'application du droit municipal dans un département ») (voir bibliographie)

La fusion de toutes ces communes ne se fit jamais.

Par arrêté préfectoral en date du 31 mai 1994 une enquête de *commodo* et *incommodo* fut ouverte du 17 juin au 7 juillet de la même année. Il s'agissait de rectifier officiellement les limites territoriales entre Tartaras et Dargoire suite

à de très légères modifications dues à des travaux et au déplacement du cours du ruisseau « Lozange » (travaux d'implantation de l'usine **Viatim** sur Dargoire quelques années auparavant).



En 2004 de petits plaisantins firent passer le bruit (et la rumeur persista) que la commune voulait passer dans le Rhône (*encore!*); un démenti fut passé dans le journal municipal.

Pour revenir au géographe qui dans le journal *Le Progrès* proposait de replacer nos communes dans le Rhône on peut lui rappeler que beaucoup pensent ou demandent de, ni plus ni moins de supprimer les départements sous prétexte d'un trop grand millefeuille de collectivités territoriales. D'autres parlent eux de purement et simplement supprimer les communes en les englobant dans des établissements de coopération intercommunale (EPCI). Que sera l'avenir de nos communes, bases de notre démocratie, pour le siècle prochain?

En 1995 Tartaras fut une des communes fondatrices de St-Étienne métropole et marqua ainsi son ancrage au département de la Loire. Dargoire adhéra à cette structure en 1998.

En conclusion l'on peut dire que la scission entre Rhône et Loire aura laissé des

traces; Lorsqu'après la grande guerre de 1914-1918 l'état voudra créer des régions économiques qui devaient supplanter les départements, la chambre de commerce de St Étienne s'opposa à la création d'une telle entité « *en reprochant à Lyon ce que cette dernière reproche à Paris* »

Il faudra attendre 1989 avec **Michel Noir** (né en 1944, maire de Lyon de 1989 à 1995) et **François Dubanchet** (1923-2019, maire de St Étienne de 1983 à 1994) pour la signature d'une coopération institutionnelle entre les deux métropoles; **Raymond Barre** (1924-2007, maire de Lyon de 1995 à 2001); **Gérard Collomb** (né en 1947, maire de Lyon de 2001 à 2017 puis de 2018 à 2020) et **Michel Thiollière** (né en 1955, maire de St Étienne de 1994 à 2008), confirmeront ce rapprochement avec l'institution d'un pôle métropolitain bébé de la RUL (Région urbaine de Lyon).

Cette coopération est nécessaire et indispensable, même si actuellement des frictions sont apparues avec le projet de rapprochement des deux universités à travers l'IDEX. (Initiative d'excellence), qui finalement n'a pas abouti, mais laisse entrevoir cependant d'autres formes de coopération et de financements.

Gérard MANET

Je remercie vivement M. Manet de partager, à ma demande, ses recherches documentées.

La lecture de cette chronique, montre son attachement à l'Histoire de notre village et surtout enrichit notre connaissance à tous.

Jérôme GABIAUD

PETITE BIBLIOGRAPHIE

- Almanach de Lyon 1760
- Almanach de la ville de Lyon et du département du Rhône et Loire pour 1791 (Editions Aimé de la Roche 1791)
- Archives municipales de Tartaras
- Barbier Christian: Les communes de la Loire, l'application du droit municipal dans un département (Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur les structures régionales; Université de St-Etienne 1975)
- Bayle René, Bouiller René... Plessy Bernard, Vurpas Anne-Marie: Loire en Rhône-Alpes (Bonneton 1999)
- Berlier Patrick: Le guide du Pilat et du Jarez, Aux confins du Jarez tome IV (action graphique éditeur 1985).
- Blanchon Laurent: Et Saint Étienne devint préfecture de la Loire (article paru dans le journal « la Gazette de la Loire » 2006).
- Bonnefous Eugène: Histoire de St Étienne et de ses environs (Chez Delarue, St-Etienne; 1854)
- Bouchut François: Abécédaire Lyon-St Étienne (St Étienne métropole et Grand Lyon; 2007)
- Cavard Anne-Marie et Mallerin Claude: Rhône-Alpes (France Poche 1987)

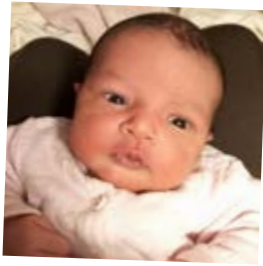
- Chauvy Gérard et Blanchon Serge-Alex: Histoire des Lyonnais (Dossiers de l'histoire Fernand Nathan 1981)
- Dautrat Lucien et Paret Roger: Un petit tour à Tartaras, enclave forézienne dans le département du Rhône (Article paru dans le Journal La Tribune du 28 mars 1971)
- Dufour J. E: dictionnaire topographique du Forez et des paroisses du Lyonnais et du Beaujolais (1946). (Imprimerie Potrat Frères); et édition 2006 sous le titre: Dictionnaire topographique du département de la Loire (Publications de l'Université de Saint-Étienne)
- Godechot Jacques: la France aux 83 départements (Article paru dans la revue « Historia spécial » N° 504 H. S, La nouvelle France de la Révolution, de décembre 1988).
- Gras Louis Joseph: Histoire économique générale des mines de la Loire (Société anonyme de l'imprimerie Théolier; 1922)
- Joanne Adolphe: Géographie du département de la Loire (Librairie Hachette; 1874)
- Justices seigneuriales du Lyonnais 1529-1791 (Archives départementales du Rhône; 2B29 et 2B127)

- Laboureur (Claude le); Les mazures de l'abbaye royale de l'île Barbe lès Lyon (Claude Galbit 1665)
- Leseure. M.: ingénieur des mines de Rive de Gier: étude sur le prolongement du bassin houiller de Rive de Gier dans le département du Rhône. (Bulletin de la société de l'industrie minière Tome IV; 1858-1859 Dalmont et Dunod)
- Lucas Colin, doyen de la faculté des sciences sociales de l'université de Chicago: la Loire dans la révolution 1793-1799 (archives départementales de la Loire, 1993).
- Peronnet Michel, Cauty Colette et Berthéas Jean: La révolution dans la Loire (Horvath; 1988)
- Thiollière Michel et Soleil Christian: Trajectoires, un homme une ville (Morey éditions, 2012)
- Trenard Louis: La révolution française dans la région Rhône-Alpes (Perrin, 1992)
- Vachez Antoine: Ager Gofiacensis ou le canton de Mornant, Rhône aux Xème et XIème siècles (Histoire philosophie et sciences morales; Mémoires lus à la Sorbonne en avril 1867. Paris imprimerie impériale; 1868)
- Veyron Thierry. Association des amis du musée de la mine: petite histoire des mines du bassin de la Loire (musée de la mine de Couriot 1994).

Naissances



Léo SIEFERT
Né le 26/02/2020 à Givors



Gabrielle DRID
Née le 13/03/2020 à Saint-Chamond

Keyson TELES
Né le 24/03/2020 à Givors

Kaïnan PIO
Né le 08/05/2020 à Vienne



Elliott SAUVADE
Né le 17/04/2020 à Givors



Antoine TAMAILLON
Né le 04/08/2020 à St Priest en Jarez

Shayan JANUEL
Né le 02/06/2020 à Givors



Rose ALESINA
Née le 02/09/2020 à Saint Chamond



Leïly RAMPON
Née le 18/09/2020 à Saint Chamond

Eléna VALNAUD KIEFFER
Née le 23/07/2020 à Pierre-Bénite

Lana ANSTETT
Née le 16/10/2020 à Givors

Kaycie ALVA
Née le 31/10/2020 à Givors

Danaé RODRIGUEZ PENALVER
Née le 13/11/2020 à Saint Chamond

Andi's Lou CAPOLO
Née le 07/12/2020 à Saint Etienne

Mariages et Pacs

MARIAGES

Mme Pauline LARONZE
& **Mickaël CHANAVAT**
Le 07/08/2020

PACS

Mme Candice GIBERT
& **M. Clément DEGOUTE**
Le 21/02/2020

Mme FAUX Hélène
& **M. CROC Adrien**
Le 03/03/2020

M. MOUNIER Mickaël
& **M. DERRINGER Jean**
Le 26/09/2020

Mme PROST Sandra
& **M. JACOMINO Mathieu**
Le 01/10/2020

Mme MOINE Laury
& **M. DUPUICH Arnaud**
Le 13/11/2020



Décès

Mme Brigitte TAGLIARINO née PERBET
Le 08/02/2020 à Tartaras

Mme Jeanne FARLAY née LIOGIER
Le 06/06/2020 à Tartaras

**DÉCÈS DE PERSONNES INHUMÉES
SUR LA COMMUNE :**

M. TELUOB Robert
Le 27/11/2020

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

ÉCOLE PUBLIQUE ET CLSH

Tél. 0477 83 79 64 (Tartaras)
et 0477 75 54 37 (Dargoire)
Tél. 06 71 83 79 48 (animatrices du CLSH)
Pour tout renseignement d'ordre administratif concernant l'école, la cantine, le Centre de Loisirs Sans Hébergement, la garderie du matin et du soir (inscriptions, tarifs, règlements) s'adresser en mairie.

DÉCHETTERIE DE TARTARAS (COMBEMARTIN)

Heures d'ouverture du 01/04 au 31/10 :
- Lundi de 14h à 19h
- Mardi au vendredi : 10h à 12h et 14h à 19h
- Samedi de 9h30 à 12h et 14h à 19h
- Dimanche de 9h30 à 12h
Du 01/11 au 31/03 :
Les déchetteries ferment à 18h au lieu de 19h
Pour toute demande d'informations :
0800 882 735

SERVICE DES EAUX – SUEZ

Service d'urgence : 09 77 40 11 31
Service clients : 09 77 40 9 443

ORDURES MÉNAGÈRES

- Ramassage ordures ménagères le MARDI (toutes les semaines)
- Ramassage du tri sélectif le MARDI (n° de semaines impaires)
- Conteneurs à verre public : 2 à Murigneux, 1 au Roule, 1 au village et 1 à Dargoire, 1 à la Valanière.
- Pour toute demande de nouveaux conteneurs personnels ou remplacement : renseignement en mairie
- Nous rappelons que les conteneurs doivent être remisés après le passage du véhicule de ramassage et ne doivent pas rester sur le domaine public.
À compter du 1er janvier 2017 les apports des usagers non ménagers sont tolérés à seulement uniquement 1 m³ de déchets triés par jour.

E.D.F

- Dépannage électrique : 09 726 750,42
- Service clientèle 24h/24h et 7j/7j : 09 726 750,42
- Demande de raccordement : 09 69 32 18 55

URBANISME

Permis de construire, déclarations préalables et permis d'aménager
Instruits par la cellule urbanisme de Saint-Etienne-Métropole et délivrés par la mairie.
Tout renseignement peut être obtenu en mairie.

AUTORISATION DE VOIRIE

Une demande d'autorisation de voirie doit être demandée en mairie 1 mois avant le commencement des travaux pour tous travaux qui donne sur une voirie communale ou départementale.

RESTAURATION SCOLAIRE

Tél. 06 71 83 79 48

SALLE POLYVALENTE INTERCOMMUNALE

Tartaras / Dargoire
Tél. 0477 75 72 96

SALLE ANDRÉ BABOIN VESTIAIRES FOOT

Tél. 0477 83 47 58

LOCATIONS DIVERSES

Les modalités de location des différentes salles communales sont à demander en mairie.

SAPEURS POMPIERS

Tél. 18 ou 04 77 83 99 42 (Rive de Gier)

GENDARMERIE

Tél. 0477 73 22 07 ou 17

CAR

Car à la demande : « Mon Bus »
- Pour utiliser ce service, téléphoner du lundi au vendredi entre 8h et 19h au 04 77 02 32 80 pour réserver votre départ jusqu'à une heure à l'avance. (toute l'année sauf week-end et jours fériés) : ce car vous prend aux bornes spécifiques situées sur le village et vous déposera à un arrêt prévu sur la commune de Rive de Gier ou à n'importe quel autre arrêt du secteur « Saint Joseph – Dargoire – Tartaras »

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Ne se font plus en mairie de Tartaras. Vous trouverez la liste des communes qui les établissent sur le site : mairie-tartaras.com

CENTRE NAUTIQUE DU PAYS DU GIER

Tél. 0477 75 82 42

VOL OU PERTE

En cas de vol d'une pièce d'identité (carte, passeport...) passer au commissariat ou à la gendarmerie pour remplir une déclaration. En cas de perte de votre passeport ou de votre carte d'identité, voir avec la mairie qui établira votre nouveau document d'identité.

PERMANENCE DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Tél. 06 81 12 38 20 – Mme Isabelle GONCALVES

COMMERCE LOCAUX

- ANSTETT BOULANGERIE-PÂTISSERIE
Tél. : 06 76 07 75 73 ou 09 62 57 65 58
Horaires et jours ouverture : Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi – Samedi de 6h30 à 12h30 et de 15h30 à 18h30. Dimanche et jours fériés de 6h30 à 12h30
- Fromagerie GAEC des Clavelles : 04 77 75 34 28
- GAEC Les Deplaude, vente de vin : 06 16 72 63 38

ANIMAUX ERRANTS

S'adresser en mairie et, seulement en cas d'urgence, s'adresser à la SPA de Lyon & du Sud-Est au 04/78/38/71/72 Poste 222 (24h/24 et 7 jours/7)

CIMETIÈRE

- Vente des concessions, urne de colombarium (15 ou 30 ans) : s'adresser en mairie.
- Pour tous travaux dans le cimetière, une déclaration en mairie est obligatoire (les travaux sont interdits pendant les 15 jours précédents La Toussaint)

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE (MAIRIE)

Horaires d'ouverture :
le mercredi de 10h à 12h
le vendredi de 16h30 à 18h30
La bibliothèque est fermée pendant les vacances scolaires

RECENSEMENT MILITAIRE

Les filles et les garçons, à partir de 16 ans, doivent se faire recenser en mairie du domicile. Apporter le livret de famille et la carte d'identité du mineur.

PAROISSE

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre la coordinatrice paroissiale : le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 14h à 17h au 04 87 66 86 12
Pour venir nous voir ou nous écrire :
Paroisse Ste Marie-Madeleine en Gier
7 rue du presbytère 42800 RIVE DE GIER
Site internet : paroisse-gier.fr

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE (AST)

Les AST sont à nouveau obligatoires mais ne sont plus délivrées en mairie.
Voir le site service-public.fr.

ETAT CIVIL

- Pour les mariages, les PACS, naissances, décès, reconnaissances prénatales, s'adresser en mairie.
- Pour un parrainage civil, voir également avec les services du secrétariat.

EXTRAITS D'ACTES

Délivrés gratuitement en mairie d'origine.

LÉGALISATION DE SIGNATURE

Le document à faire légaliser, doit être signé au secrétariat de la mairie devant l'agent territorial autorisé ou l'élu mandaté.

SERVICES JEUNES

Mission Locale
Tél. 04 77 29 98 00 – Espl. Melchior Mitte de Chevières – 42400 SAINT CHAMOND

SERVICE PUBLIC

Pour tout renseignement d'ordre administratif, privé ou public, un site est mis à votre disposition par l'Etat : www.service-public.fr ou par téléphone au 3939

> Coordonnées Mairie

2 rue Pierre Mussieux / 42800 Tartaras
Tél. 04 77 75 18 98 / Fax 04 77 83 60 50
Courriel: mairie.tartaras.42@wanadoo.fr
Site internet: mairie-tartaras.com

> Horaires d'ouverture au public de la mairie

Lundi 8h-12h / 14h-18h30
Mardi 14h-18h30
Mercredi 8h-12h
Jeudi 8h-12h / 14h-18h30
Vendredi 14h-18h30



> Directeur de la publication:

Jérôme Gabiaud

> Rédaction/diffusion:

Céline Péronneau-Landry / Béatrice Bret
Céline Coupat / Yves Crocfer
Valérie Deletraz / Huguette Drid

> Photos: Mairie / Associations / Commission
Communication / Particuliers avec leur accord

> Edition/Impression: IML Communication
Reproduction interdite. Modèle déposé

> Dépôt légal: 2020. Imprimé en France

La mairie de Tartaras remercie tous les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin municipal 2020

